

## AXE A :


# TENDRE VERS UN BATI SOBRE, EFFICACE ET PRODUCTEUR D'ENERGIE

La rénovation énergétique du bâti est l'un des principaux leviers de l'amélioration de la performance énergétique. Il convient donc de massifier cette mesure, tout en proposant un accompagnement adapté aux différents publics. La rénovation énergétique peut toutefois s'avérer peu efficace si les habitudes de consommation et de production d'énergie restent inchangées. Il est donc nécessaire de coupler la rénovation énergétique à une large sensibilisation aux écogestes et aux énergies renouvelables.

<b>AXE A</b>	<b>TENDRE VERS UN BATI SOBRE, EFFICACE ET PRODUCTEUR D'ENERGIE</b>
<b>Objectif stratégique A.1</b>	<p><b>Accompagner les bonnes pratiques énergétiques sur les logements (sobriété, rénovation, énergies renouvelables)</b></p> <p><b>Contexte</b></p> <p>Le secteur résidentiel présente de nombreux enjeux en termes de consommation d'énergie et en termes d'impact sur le climat et l'air. En effet, le secteur résidentiel représente 30% des consommations énergétiques finales du territoire et est responsable de 20% des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, accompagner les bonnes pratiques énergétiques sur les logements est l'une des pistes prioritaires visant à réduire ces impacts néfastes pour le climat.</p>

<b>AXE A</b>	<b>TENDRE VERS UN BATI SOBRE, EFFICACE ET PRODUCTEUR D'ENERGIE</b>
<b>Objectif stratégique A.1</b>	<b>Accompagner les bonnes pratiques énergétiques sur les logements (sobriété, rénovation, énergies renouvelables)</b>

*Action 1. Inciter les habitants du territoire (propriétaires, copropriétaires, bailleurs) à réaliser un diagnostic de la performance énergétique de leur logement et accompagner les travaux de rénovation énergétique grâce à un guichet unique \**

<p><b>Description et objectifs de l'action</b></p>	<p>Le diagnostic de performance énergétique (DPE) renseigne sur <b>la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment</b>, en évaluant sa <b>consommation d'énergie</b> et son <b>impact en termes d'émissions de GES</b>. Depuis 2011, tout propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier doit avoir effectué un diagnostic des performances énergétiques de ce bien. De la même manière, depuis juillet 2017, les propriétaires de biens mis en location sont également tenus de réaliser ce genre de diagnostic. Néanmoins, il serait intéressant que les logements non soumis à cette obligation réglementaire soient aussi diagnostiqués pour mieux connaître <b>l'état de performance énergétique</b> de chacun des logements du territoire, cibler <b>les passoires énergétiques</b> à rénover en priorité et donner à voir sur <b>l'urgence de mener des actions de rénovation</b>.</p> <p>Selon une étude réalisée par l'ADEME en 2018, les particuliers ont surtout accès à de l'information sur les possibilités de rénovation, mais peu à de l'accompagnement. Ce sont en général les plus avertis qui poussent les portes des Espaces Info Energie (EIE) et rarement les ménages en situation de précarité énergétique. La création d'un dispositif local à l'échelle de l'ensemble du Pays de Nemours et au-delà aurait pour but de sensibiliser et accompagner toutes les personnes désireuses d'effectuer des travaux de rénovation énergétique.</p> <p><b>* L'échelle pertinente pour mener cette action étant plus large que celle de la CCPN, cette action a vocation à être mutualisée avec les EPCI voisins.</b></p> 
<p><b>Mode opératoire</b></p>	<p>La CCPN va créer un guichet unique dont l'ambition est <b>d'inciter les ménages à engager des travaux de rénovation énergétique dans leur logement et de les aider dans leurs démarches</b>. Pour ce faire dans une optique de mutualisation, l'organisation de ce guichet unique de la rénovation énergétique se fera sur le territoire de l'ensemble de la CCPN, de la CAPF et du PNGF. Il s'agit de mener cette expérimentation sur une année (2020) avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La création d'un Comité de pilotage et d'un Comité technique de suivi du projet</li> <li>- Le co-financement d'un ETP qui aura pour missions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- accueil téléphonique et prise de contact avec les particuliers</li> <li>- accompagnement personnalisé des ménages</li> <li>- tenue de permanence au siège du PNR et des deux EPCI</li> <li>- réalisation de simulation thermique</li> <li>- visite à domicile</li> </ul> </li> </ul> <p>Cette expérimentation est une réponse à l'enjeu de massification des économies d'énergie en conservant une démarche de mutualisation entre la CCPN et la CAPF. A noter que le PNRGF offre un service d'espace info énergie avec un accompagnement personnalisé des ménages pour 14 communes de la CCPN et 16 communes de la CAPF. Au cours de l'année 2019, grâce au soutien financier de la Région Ile-de-France, le PNRGF a établi un protocole d'accord avec l'agence nationale de l'habitat pour mettre en place un dispositif d'accompagnement et d'aide financière pour permettre la réalisation d'économies d'énergie chez les particuliers. Démarré en septembre 2019, le comité syndical a attribué 111 535,30 € de subvention auprès de 19 particuliers (programme sur 5 ans). Les économies d'énergie réalisées sont estimées à plus de 50 %. La forme juridique du PNRGF lui permet d'exercer au-delà de son périmètre de labellisation. Aussi, le cofinancement de ce poste permettra d'apporter un service de qualité et personnalisé aux ménages du territoire.</p>

	<p>Plus précisément, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Recenser les diagnostiqueurs certifiés et <b>orienter les ménages</b> vers eux pour la réalisation du DPE (communication via site internet, réseaux sociaux)</li> <li>&gt; Communiquer sur les <b>aides existantes</b> pour inciter les ménages à réaliser un DPE (site internet, réseaux sociaux...)</li> <li>&gt; Inciter les ménages pour lesquels il est nécessaire de mener des actions de rénovation à <b>se tourner vers le dispositif local d'accompagnement</b> des travaux de rénovation énergétique.</li> </ul>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> La CCPN	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Les communes</li> <li>&gt; Enedis</li> <li>&gt; Le département de Seine-et-Marne</li> <li>&gt; Seine-et-Marne Environnement</li> <li>&gt; L'Anah</li> <li>&gt; PNRGF</li> </ul>	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Missions ETP mutualisé : 15 000 € / an</li> <li>&gt; Réalisation de DPE : 89 € par diagnostic dans le cadre du dispositif DEPAR porté par la Poste</li> <li>&gt; Coût de communication (interne CCPN)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Temps de coordination et de reporting inclus dans ETP du Responsable Environnement au sein de la CCPN pour la coordination du dispositif avec l'ETP mutualisé</li> <li>&gt; 0,4 ETP pour accompagner les ménages, monter le dispositif, l'animer et communiquer sur les diagnostics. Cet ETP pourrait être co-financé CCPN/CAPF/PNR avec une expérimentation sur 1 an pour un coût de 15 000 € pour la CCPN</li> <li>&gt; Autre option : convention avec Seine-et-Marne Environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Co-financement de l'ETP :</li> <li>PNR : 24 000 €</li> <li>CAPF : 30 000 €</li> <li>CCPN : 15 000 €</li> <li>ADEME : 24 000 €</li> </ul>
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	+++	+++	++
<b>Co-bénéfices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Renforcement de « l'empowerment » de la population en lui permettant de mieux connaître la performance énergétique des logements</li> <li>&gt; Renforcement des liens entre la population et les agents de la PTRE</li> <li>&gt; Sensibilisation des acteurs à la rénovation énergétique</li> </ul>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre de logements diagnostiqués</li> <li>&gt; Etat d'avancement de l'élaboration du guichet unique</li> <li>&gt; Nombre de foyers accompagnés pour la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique</li> <li>&gt; Nombre d'actes de sensibilisation (stands au salon de l'habitat, animations, ateliers, visites de sites, balades thermiques)</li> <li>&gt; Nombre de simulations thermiques</li> <li>&gt; Nombre de visites de logements</li> <li>&gt; Nombre de projets architecturaux complexes</li> <li>&gt; Nombre d'études thermiques</li> <li>&gt; Nombre de copropriétés faisant appel à Coachcopro</li> <li>&gt; Nombre de dossiers de l'ANAH instruits</li> </ul>		
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Démarrage de l'action : 2020</li> <li>&gt; Temporalité : action à mener sur un long terme (&gt; 6 ans)</li> </ul>		

<p>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La CCPN souhaite engager, d'ici fin 2019, une démarche d'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat. Le diagnostic de la situation existante sera alors nécessaire.</li> <li>&gt; Le département de la Seine-et-Marne a récemment mené une étude globale de la performance énergétique du bâti à l'échelle de la CCPN : <i>'Portrait Habitat Energie'</i>.</li> <li>&gt; Le Parc naturel régional du Gâtinais français dispose d'un Espace Info Energie (EIE)</li> <li>&gt; Le Parc naturel régional du Gâtinais français a lancé le PIG (Programme d'Intérêt Général) pour l'amélioration de l'habitat et le programme DEPAR (Diagnostics énergétiques pour accompagner la rénovation) avec La Poste</li> </ul> <p>&gt; Action en lien avec l'action 16 « Favoriser les filières biosourcées locales dans la construction et la rénovation des bâtis » et l'action 2 « Réaliser un Programme Local de l'Habitat (PLH) »</p>
---	---

<b>AXE A</b>	<b>TENDRE VERS UN BATI SOBRE, EFFICACE ET PRODUCTEUR D'ENERGIE</b>
<b>Objectif stratégique A.1</b>	<b>Accompagner les bonnes pratiques énergétiques sur les logements (sobriété, rénovation, énergies renouvelables)</b>

*Action 2. Réaliser un Programme Local de l'Habitat (PLH)*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	La CCPN souhaite engager, d'ici fin 2019, une démarche d'élaboration d'un <b>Programme Local de l'Habitat</b> afin de couvrir <b>l'intégralité de son territoire pour la période 2021-2026</b> . Le PLH concerne <b>toutes les composantes de l'habitat</b> : le logement public comme privé, le logement en location comme en accession, la construction neuve comme le traitement du parc existant, le logement comme les structures d'hébergement, les réponses aux besoins des habitants et de leur logement. A travers la mise en œuvre de ce PLH, la CCPN se fixe pour objectifs <b>d'accentuer l'accompagnement des particuliers pour la rénovation thermique</b> de leur logement, <b>améliorer la qualité du parc existant</b> pour maintenir son attractivité, <b>diminuer l'étalement urbain</b> .		
<b>Mode opératoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Définir un <b>cahier des charges précis</b></li> <li>&gt; <b>Recruter un bureau d'études</b> pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser le <b>diagnostic</b></li> <li>- Réaliser le document d'<b>orientations et territorialisation</b></li> <li>- Réaliser le <b>programme d'action</b></li> </ul> </li> </ul> <p>Les missions de bureau d'études seront orientées vers les communes situées en dehors du périmètre du PNRGF (les communes adhérentes au PNRGF disposant déjà de données dans le cadre du PIG).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Piloter le projet</b></li> <li>&gt; Décider de l'arrêt 1 du PLH et l'envoyer aux communes (2 mois pour répondre)</li> <li>&gt; Décider de l'arrêt 2 du PLH</li> <li>&gt; <b>Adopter définitivement le PLH</b></li> </ul>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> La CCPN	> Etat, communes, personnes publiques associées (Conseil Régional, Conseil Départemental, Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement...), l'Anah, l'ensemble des partenaires liés à l'habitat et autres	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	Coût de l'étude : 78 000 € (soit 23 400 € après financement)	0,1 ETP sur 2 ans au sein de la collectivité, pour suivre l'élaboration du PLH (suivi par le service urbanisme)	> Pour l'étude du PLH : financement possible par le dispositif CPER (Contrat de Plan Etat Régional) à hauteur de 70%
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	++	+++	++
<b>Co-bénéfices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Revitalisation des centres-bourgs et du centre-ville</li> <li>&gt; Diminution de la consommation du foncier, notamment agricole</li> </ul>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	> Etat d'avancement de l'élaboration du PLH		
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Démarrage de l'action : 2020</li> <li>&gt; Temporalité : action à mener sur un court terme (&lt; 2 ans)</li> </ul>		
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	> Action en lien avec l'action 1 « Inciter les habitants du territoire (propriétaires, copropriétaires, bailleurs) à réaliser un diagnostic de la performance énergétique de leur logement et accompagner les travaux de rénovation énergétique grâce à un guichet unique »		

<b>AXE A</b>	<b>TENDRE VERS UN BATI SOBRE, EFFICACE ET PRODUCTEUR D'ENERGIE</b>
<b>Objectif stratégique A.2</b>	<p><b>Sensibiliser les acteurs économiques à la sobriété et à la rénovation de leurs bâtiments</b></p> <p><b>Contexte</b></p> <p>Sur le territoire du Pays de Nemours, le secteur de l'industrie et des entreprises représente 33% des consommations énergétiques finales du territoire et 29% des émissions de GES. En cause : les process industriels et une mauvaise performance énergétique de leurs bâtis. Face aux enjeux posés par le changement climatique et dans un contexte toujours plus concurrentiel, la CCPN est convaincue que la performance économique des entreprises est la priorité et que l'accompagnement de leur transition vers un mode de fonctionnement plus durable en est un vecteur. La collectivité se lance donc le défi de sensibiliser les moteurs économiques à la sobriété et à rénovation de leurs bâtiments.</p>

<b>AXE A</b>	<b>TENDRE VERS UN BATI SOBRE, EFFICACE ET PRODUCTEUR D'ENERGIE</b>
<b>Objectif stratégique A.2</b>	<b>Sensibiliser les acteurs économiques à la sobriété et à la rénovation de leurs bâtiments</b>

*Action 3. Soutenir les hébergeurs touristiques dans leurs pratiques durables en lien avec l'habitat*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	Dans le cadre de sa compétence tourisme, la CCPN souhaite <b>développer l'offre d'hébergement touristique</b> sur son territoire. Dans ce cadre, <b>encourager le tourisme durable</b> , en soutenant les hébergeurs touristiques dans leurs pratiques durables en lien avec l'habitat notamment, est une ambition portée par le PNRGF pour faire du secteur d'activité touristique <b>un secteur exemplaire</b> de par son caractère durable. Pour ce faire, le PNR a mis en place des aides sous forme de subventions destinées aux hébergeurs touristiques pour leur permettre d'acquérir des équipements économes en énergie, en eau et en énergies renouvelables, mais également pour leur permettre d'isoler leur bâti en matériaux biosourcés (bois, chanvre ...) qui présentent l'avantage de stocker le carbone et tenir compte des spécificités des bâtis anciens. Le PNR accompagne donc les porteurs de projets vers la transition énergétique et les incite à communiquer sur les actions auxquelles ils participent (plaquettes mise à disposition...). Quant à l'aide de la CCPN, elle peut être complémentaire à celles du PNR et des autres financeurs.		
<b>Mode opératoire</b>	> Favoriser le recours aux <b>éco-conditionnalités</b> et développer des outils d'aide adaptés à tout porteur de projet ayant pour objectif d'ouvrir un gîte, une chambre d'hôte ou un hébergement insolite sur le territoire de la CCPN (5000 € pour les hébergeurs, 1000 € par couchage, enveloppe de 15000 € /an) (par la CCPN)		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> La CCPN	> Le PNRGF > La CCPN > Les communes	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	> Coût de fonctionnement interne au Parc > Budget CCPN : Enveloppe de 15 000 € / an d'aide aux porteurs de projet	- Gestion interne à la CCPN (Service Tourisme et OT)  - Gestion interne au PNR	
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	++	++	+
<b>Co-bénéfices</b>	> Stimulation de l'activité économique locale > Développement de l'économie locale par une augmentation potentielle de la clientèle > Préservation des ressources		
<b>Indicateurs de suivi</b>	> Nombre d'hébergeurs touristiques ayant bénéficié d'une aide pour isoler leur bâti ou acquérir des équipements économes > Evolution du niveau d'exigence de l'octroi de l'éco-conditionnalité		
<b>Calendrier</b>	> Démarrage de l'action : déjà en cours – à poursuivre > Temporalité : action à mener sur un long terme (> 6 ans)		
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	> Le PNRGF propose un accompagnement énergétique avec une incitation à la diffusion d'informations > Le PNRGF dispose déjà d'un cahier des charges des éco-conditionnalités des aides		



<b>AXE A</b>	<b>TENDRE VERS UN BATI SOBRE, EFFICACE ET PRODUCTEUR D'ENERGIE</b>
<b>Objectif stratégique A.3</b>	<p><b>Faire des bâtiments et éclairage public (communaux et intercommunaux) des exemples en matière énergétique</b></p> <p><b>Contexte</b></p> <p>Dans son rôle d'autorité ayant la charge d'élaborer le Plan Climat du territoire, la Communauté de Communes se doit d'être exemplaire au niveau de la performance énergétique des infrastructures qui lui sont rattachées. L'exemplarité de la CCPN, et plus globalement de la fonction publique, est effectivement un enjeu essentiel pour assurer la transition énergétique et écologique du territoire. Ainsi, de nombreuses communes de la CCPN s'engagent depuis des années dans l'extinction nocturne. La CCPN et les communes souhaitent continuer cet engagement et l'étendre aux bâtiments en s'inscrivant dans un processus d'amélioration continue des performances des services.</p>

<b>AXE A</b>	<b>TENDRE VERS UN BATI SOBRE, EFFICACE ET PRODUCTEUR D'ENERGIE</b>
<b>Objectif stratégique A.3</b>	<b>Faire des bâtiments et éclairage public (communaux et intercommunaux) des exemples en matière énergétique</b>

*Action 4. Réaliser un diagnostic de l'ensemble du patrimoine bâti communal et intercommunal*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	Réaliser un diagnostic de la performance énergétique du patrimoine bâti communal et intercommunal du territoire de la CCPN a un triple intérêt : <b>mieux connaître l'état de performance énergétique</b> de chacun des bâtiments publics, <b>cibler les passoires énergétiques</b> à rénover en priorité et <b>donner à voir sur l'urgence</b> de mener des actions rénovation et définir un plan pluriannuel d'action et d'investissements en matière de rénovation et d'ENR sur le patrimoine		
<b>Mode opératoire</b>	<p>&gt; Adhérer au SDESM et inciter les communes encore non adhérentes au SDESM à y adhérer (site internet, réseaux sociaux, rencontre avec élus...)</p> <p>&gt; Inciter les communes adhérentes au SDESM et la CCPN à adhérer au dispositif CEP (conseil en énergie partagé) pour élaborer un diagnostic énergétique de leurs bâtiments et bénéficier du Conseil en Orientation Energétique (audit énergétique simplifié) (site internet, réseaux sociaux, rencontre avec élus...)</p> <p>&gt; Soutenir cette démarche de manière pédagogique en organisant avec l'appui du SDESM des événements de type balades thermiques/matinales énergie afin de sensibiliser les élus à l'importance d'une bonne isolation pour diminuer leur facture énergétique et de développer les ENR sur leur patrimoine</p> <p>&gt; S'appuyer sur les diagnostics pour cibler les bâtiments publics à rénover en priorité</p> <p>À l'issue de ces diagnostics réalisés par le CEP du SDESM, les communes et la CCPN disposent d'une vision globale de leurs patrimoines et d'un véritable outil d'aide à la décision. Cette démarche s'inscrit dans la durée à travers un suivi des consommations et des dépenses chaque année permettant de maintenir une veille sur les consommations énergétiques, étudier les travaux prioritaires à mener pour réduire les consommations d'énergie et développer les ENR, puis observer les résultats d'éventuels travaux de rénovation et d'ENR.</p>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> La CCPN	> Le SDESM > Seine et Marne Environnement > Les communes de la CCPN	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	> Coût de communication : 1000 €/an > Conventionnement SDESM > Autre option : possibilité de co-financement d'un ETP (PNR/CAPF/CCPN) avec un coût de 15 000 € par an pour la CCPN	Temps ETP du SDESM et temps inclus dans le poste de Responsable Développement Durable de la CCPN	> Soit adhésion de la CCPN au SDESM qui intervient que sur les communes (pas auprès des particuliers) – Adhésion des EPCI aux SDESM possible qu'en 2020/2021  > Soit l'action peut être portée en partenariat avec le PNR et la CAPF avec le co-financement de 1 ETP pour les particuliers et 1 ETP pour les communes soit 2 ETP financés à 40 % par la CCPN et 60 % par la CAPF, avec un contrat expérimental sur 1 an renouvelable (45 000 € par ETP)  > Soit conventionner avec Seine-et-Marne Environnement (13 500 € pour 3 ans).

Impacts directs et/ou indirects sur les objectifs climat-air-énergie	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
<b>Co-bénéfices</b>	++	+++	++
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Renforcement des liens entre la population et les agents du dispositif</li> <li>&gt; Sensibilisation des élus à la rénovation énergétique et aux énergies renouvelables</li> <li>&gt; Exemplarité des collectivités</li> </ul>		
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Evolution du nombre de communes adhérant au SDESM</li> <li>&gt; Evolution du nombre de communes signataires de la convention CEP avec le SDESM</li> <li>&gt; Nombre de bâtiments publics diagnostiqués</li> <li>&gt; Evolution des consommations d'énergies</li> </ul>		
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	/		

<b>AXE A</b>	<b>TENDRE VERS UN BATI SOBRE, EFFICACE ET PRODUCTEUR D'ENERGIE</b>
<b>Objectif stratégique A.3</b>	<b>Faire des bâtiments et éclairage public (communaux et intercommunaux) des exemples en matière énergétique</b>

*Action 5. Dresser un programme de rénovation du bâti communal et intercommunal et le mettre en œuvre*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	Elaborer un programme de rénovation du patrimoine de la collectivité et des communes permet de planifier les opérations de rénovation et de mieux cibler les travaux à faire en priorité. Cela permet également de mieux appréhender les investissements à effectuer et les gains résultant de ces investissements. <b>Pour être exemplaire, la collectivité et les communes se doivent de rénover les bâtiments qui laissent l'énergie s'échapper en trop grande quantité.</b> L'identification des travaux de rénovation prioritaire pourra se baser sur les rendus de la fiche A.4.		
<b>Mode opératoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Faire appel à des prestataires pour élaborer un <b>plan pluriannuel de rénovation énergétique du bâti</b> (coûts d'investissement, gain énergétique et financier...) en s'appuyant sur le diagnostic énergétique établi à l'action 4</li> <li>&gt; Insérer dans le cahier des charges l'emploi de matériaux biosourcés issues de filières locales (voir action 16) pour la rénovation des bâtiments</li> <li>&gt; <b>Valoriser la démarche auprès des habitants</b>, en démontrant les gains obtenus au niveau économique et énergétique grâce à la rénovation des bâtiments communaux et intercommunaux</li> <li>&gt; <b>Mettre en œuvre</b> le plan pluriannuel de rénovation énergétique du bâti communal et intercommunal</li> <li>&gt; Lancer des opérations de communication/ d'animation de type « mairie à énergie positive »</li> </ul>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> La CCPN	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La FFB (Fédération Française du Bâtiment)</li> <li>&gt; le SDESM</li> <li>&gt; Les communes</li> <li>&gt; Enedis + GRDF</li> <li>&gt; L'ADEME</li> </ul>	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 4 000 € en moyenne pour la réalisation de l'étude (pour les audits thermiques de sites complexes)</li> <li>&gt; Coût de la mise en œuvre des plans à déterminer en fonction des bâtiments à rénover (à arbitrer selon la suffisance des rapports obtenus par le service CEP)</li> </ul>	0,1 ETP (technicien / stagiaire) au sein de la CCPN pour suivre l'élaboration du plan pluriannuel de rénovation sur 1 an	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; ADEME</li> <li>&gt; La Région</li> </ul>
<b>Impacts directs et/ou indirects sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	++	+++	++
<b>Co-bénéfices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Amélioration du confort des usagers des bâtiments appartenant à la collectivité</li> <li>&gt; Effet d'exemplarité et d'entraînement de la population dans une dynamique de transition énergétique</li> <li>&gt; Amélioration de la séquestration du carbone grâce aux matériaux biosourcés</li> </ul>		

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Etat d'avancement de l'élaboration du programme de rénovation</li> <li>&gt; Nombre de bâtiments rénovés et respectant les niveaux de performance imposés par les réglementations thermiques (RT 2012 et RT 2020)</li> <li>&gt; Nombre de légères rénovations engagées ( il y a un potentiel plus important à massifier les petites rénovations que les lourdes de type BBC)</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Démarrage de l'action : 2021</li> <li>&gt; Temporalité : action à mener sur un long terme (&gt; 6 ans)</li> </ul>
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	<p>Alors que la Réglementation Thermique (RT) 2012 est déjà en application, la RT 2020 est prévue et son objectif est d'ores et déjà fixé : toute nouvelle construction devra produire davantage d'énergie qu'il n'en consomme. Cet objectif repose sur le principe des bâtiments à énergie positive (BEPOS). La RT 2020 sera en vigueur et obligatoire pour tous les bâtiments neufs d'ici le 1er janvier 2021.</p> <p>&gt; Action en lien avec les actions 16 « Favoriser les filières biosourcées locales dans la construction et la rénovation des bâtis » et 25 « Accompagner les collectivités dans l'élaboration de leur Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) afin d'y intégrer les enjeux liés au changement climatique »</p>

<b>AXE A</b>	<b>TENDRE VERS UN BATI SOBRE, EFFICACE ET PRODUCTEUR D'ENERGIE</b>
<b>Objectif stratégique A.3</b>	<b>Faire des bâtiments et éclairage public (communaux et intercommunaux) des exemples en matière énergétique</b>

*Action 6. Etendre l'extinction nocturne et rationaliser l'éclairage public*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	<p>A l'échelle nationale, <b>l'éclairage public constitue le 2<sup>ème</sup> poste énergivore des communes (18%), et le 1<sup>er</sup> poste consommateur d'électricité (42% de la consommation d'une commune est liée à l'éclairage public) (source : ADEME).</b></p> <p>Ainsi, étendre l'extinction nocturne et rationaliser l'éclairage public sont autant d'actions concrètes à mettre en œuvre sur le territoire.</p>		
<b>Mode opératoire</b>	<p>&gt; <b>Inciter les communes à faire appel au CEP du SDESM</b> pour pouvoir bénéficier d'un diagnostic énergétique de leurs postes d'éclairage public (rencontres avec les élus, site internet, réseau sociaux). A noter qu'il s'agit de la même prestation du SDESM que dans l'action 4</p> <p>&gt; <b>Mobiliser les communes</b> pour étendre l'extinction nocturne en organisant un évènement visant à sensibiliser les élus</p> <p>&gt; Mener <b>une concertation avec l'entreprise de maintenance</b> ainsi qu'avec <b>les administrés</b> (réunion d'information, publicité, journal communal...) avant de mettre en application une coupure de nuit. Il est également nécessaire de <b>prendre en compte</b> les usagers, les différents secteurs d'habitation, les axes routiers (aménagement, réduction de la vitesse...)</p> <p>&gt; Evaluer la <b>rentabilité d'une potentielle rénovation des infrastructures d'éclairage public</b> pour privilégier un éclairage à LED ou à SHP en faisant appel à un prestataire externe. Une étude au cas par cas doit être réalisée pour définir le type de lampe le plus adapté</p> <p>&gt; <b>Valoriser toute démarche auprès du public</b>, à travers l'organisation de réunions publiques et de points d'information sur la dissociation entre sécurité des riverains et niveau d'éclairage, entre autres. Des conférences sur la pollution lumineuse et sur l'extinction seront organisées avec l'aide du PNRGF</p>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	<p>&gt; La CCPN</p> <p>&gt; Les communes</p>	<p>&gt; Le PNRGF</p> <p>&gt; Le SDESM</p> <p>&gt; Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN)</p>	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	A définir	0,1 ETP pour la communication et pour le suivi des études techniques	<p>&gt; Pour aider les collectivités à rénover leurs installations, l'ADEME met à disposition plusieurs outils et propose des financements.</p> <p>&gt; Les communes peuvent bénéficier de subventions (1000€ /points lumineux) sur la rénovation comme le passage au LED et les créations. Existente aussi des solutions de détections communicantes et des mâts solaires autonomes.</p>
<b>Impacts directs et/ou indirects sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	++	+++	++
<b>Co-bénéfices</b>	<p>&gt; Préservation de la biodiversité nocturne</p> <p>&gt; Réalisation d'économies financières à travers la maîtrise de la consommation d'énergie</p>		

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre de communes ayant fait appel au CEP du SDESM pour bénéficier d'un diagnostic énergétique de leurs postes d'éclairage public</li> <li>&gt; Nombre de communes participant à l'extinction nocturne</li> <li>&gt; Nombre de communes réduisant les plages horaires d'éclairage public</li> <li>&gt; Nombre de communes disposant d'un éclairage public à LED ou à SHP</li> <li>&gt; Evolution des consommations énergétiques</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Démarrage de l'action : 2022</li> <li>&gt; Temporalité : action à mener sur un moyen terme (entre 2 et 6 ans)</li> </ul>
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; En 2019, le PNRGF prépare une exposition de photos sur la préservation du ciel étoilé du Gâtinais</li> <li>&gt; Le PNRGF prévoit une mise à jour de la fiche-outil sur l'éclairage public en 2020</li> <li>&gt; Le PNRGF prévoit de réaliser une carte de l'extinction sur le territoire de la CCPN</li> <li>&gt; La commune de Boulancourt a privilégié des lampes à SHP pour l'éclairage du bourg avec l'aide du Parc et du SDESM. Le PNRGF souhaite proposer aux élus une visite de nuit de leur éclairage en hiver, en même temps que d'autres en Led (communes de Buthiers, d'Ormesson...).</li> <li>&gt; Action en lien avec l'action 25 « Accompagner les collectivités dans l'élaboration de leur Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) afin d'y intégrer les enjeux liés au changement climatique » et l'action 31 « Lutter contre la pollution lumineuse qui affecte de nombreuses espèces »</li> </ul>

## AXE B :

# DEVELOPPER LES MOBILITES DURABLES ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR

La mobilité est un enjeu majeur pour l'attractivité et le développement d'un territoire : elle conditionne l'accès aux emplois et aux services, particulièrement en milieu périurbain et rural, où la concentration des services dans les centres-bourgs et l'insuffisance en transport en commun pénalise certaines populations.

Par ailleurs, le secteur de la mobilité présente de nombreux enjeux en termes de consommation d'énergie et d'émission de GES (27% de la consommation d'énergie finales du territoire et 38% des émissions de GES). Mais surtout, le secteur de la mobilité est responsable d'une grande partie des émissions de polluants (dioxyde d'azote notamment) à l'origine d'une détérioration de la qualité de l'air néfaste pour la santé humaine.

Ainsi, tendre vers une mobilité durable, visant à satisfaire la liberté de déplacement des personnes tout en cherchant à diminuer l'impact des moyens de transport utilisés sur l'environnement, est un objectif ambitieux que la CCPN entend bien atteindre en actionnant un certain nombre de leviers à sa disposition.



<b>AXE B</b>	<b>DEVELOPPER LES MOBILITES DURABLES ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR</b>
<b>Objectif stratégique B.1</b>	<p><b>Réduire les besoins de déplacements motorisés de la population sur le territoire</b></p> <p><b>Contexte</b></p> <p>Le secteur des transports, responsables de 28% de la consommation totale du territoire du Pays de Nemours, 38% des émissions de gaz à effet de serre, et de 46% des émissions de dioxyde d'azote, notamment, est un enjeu important en matière de qualité de l'air. Ainsi, avant même d'envisager des modes de déplacements alternatifs qui seraient moins polluants, il est important de rappeler que 'le meilleur déplacement est celui qui n'existe pas'. Il convient donc en premier lieu de tendre à réduire les besoins de déplacements motorisés.</p>

<b>AXE B</b>	<b>DEVELOPPER LES MOBILITES DURABLES ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR</b>
<b>Objectif stratégique B.1</b>	Réduire les besoins de déplacements motorisés de la population sur le territoire

Action 7. Favoriser l'attractivité des centres-villes et des centres-bourgs pour limiter les besoins de déplacements motorisés

<b>Description et objectifs de l'action</b>	Alors que les centres-bourgs et centres-villes jouent un rôle essentiel pour la cohésion de nos territoires, la conjonction de plusieurs processus à l'œuvre depuis des décennies - développement excessif de l'usage de l'automobile, déprise du commerce et de l'artisanat de proximité, rejet des formes d'habitat collectif au profit de l'habitat individuel – a progressivement conduit à <b>une véritable perte d'attractivité et à une dévitalisation des centres-bourgs et centres-villes</b> . La reconquête des centres-bourgs et centres-villes constitue donc aujourd'hui un <b>enjeu majeur pour nos politiques d'aménagement du territoire, de développement rural, de cohésion sociale et territoriale</b> .		
<b>Mode opératoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Aider les communes à <b>candidate</b> au label <b>Eco-quartiers ruraux</b> (par le PNRGF)</li> <li>&gt; Accompagner les communes dans la <b>réalisation d'études pré-opérationnelles d'urbanisme durable</b> et dans la <b>définition de projets d'urbanisme et d'architecture</b> intégrant des objectifs de <b>qualité environnementale</b>. L'objectif est de <b>concilier préservation du patrimoine et prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique</b>, tout en privilégiant la densification pour revitaliser les centres-bourgs (par la ville de Nemours)</li> <li>&gt; <b>Sensibiliser les élus</b> aux questions foncières et l'intérêt de préserver le foncier, le bâti et les commerces en centre-bourg (par le PNRGF)</li> <li>&gt; <b>Poursuivre le projet 'Action Cœur de Ville' à Nemours</b> : accompagnement par l'Etat sur 5 ans pour <b>redynamiser leur centre-ville</b> (par la ville de Nemours)</li> </ul>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le PNRGF (sur les communes du PNR)</li> <li>&gt; La commune de Nemours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La CCPN</li> <li>&gt; CCI (partenaires du projet Cœur de ville)</li> <li>&gt; CMA</li> <li>&gt; Les autres communes</li> </ul>	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	Cout de fonctionnement interne au Parc et à Nemours (chargé de mission cœur de ville)	0 ETP au sein de la collectivité	
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	+++	+++	+++
<b>Co-bénéfices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Amélioration de la santé</li> <li>&gt; Pacification de l'espace public</li> <li>&gt; Préservation des ressources</li> <li>&gt; Réduction des nuisances sonores</li> </ul>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre de communes aidées dans la candidature au label Eco-quartiers ruraux</li> <li>&gt; Nombre de communes aidées dans la réalisation d'études pré-opérationnelles d'urbanisme durable</li> <li>&gt; Nombre d'élus sensibilisés</li> <li>&gt; Nombre d'actions et dispositifs mis en place dans le cadre du plan Action Cœur de Ville</li> </ul>		

<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Démarrage de l'action : déjà en cours– à poursuivre</li> <li>&gt; Temporalité : action à mener sur un long terme (&gt; 6 ans)</li> </ul>
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	Des études pré-opérationnelles d'urbanisme durable ont déjà été réalisées à Rumont et Châtenoy

<b>AXE B</b>	<b>DEVELOPPER LES MOBILITES DURABLES ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR</b>
<b>Objectif stratégique B.1</b>	<b>Réduire les besoins de déplacements motorisés de la population sur le territoire</b>

*Action 8. Encourager au télétravail pour réduire la mobilité domicile-travail*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	Aujourd'hui, 64% des Seine-et-Marnais prennent leur voiture pour se rendre au travail (Source : leparisien.fr) parfois loin de chez eux, vers Paris ou la petite couronne. Ces déplacements ne sont pas sans conséquences : dégradation de la qualité de l'air, encombrement de la circulation - source de stress, de perte de temps et d'accidents -, nuisances sonores... pour ne citer qu'elles. Pour pallier à ces désagréments, <b>le télétravail, dispositif de 'travail à distance'</b> peut s'avérer être une réponse efficace, en ce qu'il permet de <b>travailler directement de chez soi, ou dans un tiers lieu plus près de chez soi</b> (locaux publics, en coworking, dans des télé centres...). Il présente par ailleurs plusieurs avantages : flexibilité, autonomie, renforcement de l'esprit de confiance et meilleure confort de vie. Selon l'ADEME, à l'échelle d'une entreprise de 1 000 salariés, <b>télétravailler un jour par semaine permet d'éviter l'équivalent des émissions annuelles de GES d'environ 37 français.</b>		
<b>Mode opératoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>S'inspirer des expériences réussies</b> en matière de création de tiers-lieux et de centres de télétravail (ex : à Milly 'La Bobitaine') pour <b>étudier la création d'autres centres sur le territoire de la CCPN en réhabilitation d'un bâti existant</b> (par le PNRGF)</li> <li>&gt; <b>Soutenir les porteurs de projet</b> désireux de créer un ou des centres de télétravail sur le territoire (par la CCPN)</li> <li>&gt; <b>Sensibiliser et communiquer</b>, à travers <b>l'organisation d'un évènement annuel</b>, auprès <b>des entreprises et des chefs d'entreprises</b> sur les bénéfices procurés par le travail à distance (par la CCPN)</li> <li>&gt; Poursuivre le <b>déploiement de la fibre optique</b> sur l'ensemble du territoire afin d'améliorer les communications électroniques, réel progrès ouvrant la voie au télétravail (par le syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique)</li> </ul>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La CCPN</li> <li>&gt; Le syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Les communes</li> <li>&gt; PNRGF</li> </ul>	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	Coût d'animation et de l'évènement annuel : 4 000 € / an	0 ETP au sein de la collectivité	
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	+++	+++	+++
<b>Co-bénéfices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Amélioration de la santé</li> <li>&gt; Pacification de l'espace public</li> <li>&gt; Attractivité des centres-bourgs</li> <li>&gt; Préservation des ressources</li> <li>&gt; Réduction des nuisances sonores</li> </ul>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	> Taux de fréquentation des centres de télétravail existant ou créés s'il y en a		
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Démarrage de l'action : 2022</li> <li>&gt; Temporalité : action à mener sur un moyen terme (entre 2 et 6 ans)</li> </ul>		

<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Le syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique a déjà commencé l'installation du réseau fibre optique « sem@fibre77 » à Nemours et Bagneaux notamment. Le réseau devrait être opérationnel sur tout le territoire de la CCPN d'ici fin 2021</li><li>&gt; Le PNRGF est maître d'ouvrage d'un projet de tiers-lieux à Milly 'La Bobitaine' qui est une rénovation d'une grange en matériaux biosourcés</li></ul>
---	---

<b>AXE B</b>	<b>DEVELOPPER LES MOBILITES DURABLES ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR</b>
<b>Objectif stratégique B.2</b>	<p><b>Développer les incitations à la mobilité propre</b></p> <p><b>Contexte</b></p> <p>La marche et le vélo sont des modes de déplacement peu onéreux, rapides, bénéfiques pour la santé et l'environnement. A noter que la marche est le mode de déplacement le plus performant pour les trajets de moins d'1 km et le vélo pour les trajets de moins de 5 km. Ils constituent donc de précieux outils au service de la transition écologique. De la même manière, la mise en place d'infrastructures pour permettre le développement de véhicules avec de nouvelles motorisations moins polluantes et durables semble essentielle pour répondre aux futurs besoins de déplacements.</p> <p>Pour l'ensemble de ces raisons, la CCPN s'engage à développer les incitations à ces types de mobilité propre, pour encourager leur usage.</p>

<b>AXE B</b>	<b>DEVELOPPER LES MOBILITES DURABLES ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR</b>
<b>Objectif stratégique B.2</b>	<b>Développer les incitations à la mobilité propre</b>

*Action 9. Réaliser un schéma directeur des liaisons douces*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	La mise en œuvre de ce schéma correspond à <b>une volonté forte de répondre à la demande locale, d'enrichir l'offre touristique, de valoriser un patrimoine naturel exceptionnel</b> tout en s'inscrivant dans <b>une dynamique de développement durable</b> . Ce schéma devra permettre de se déplacer dans et entre les communes en mode non motorisé et constituer ainsi une véritable <b>alternative au tout-voiture</b> pour certains usages. Les priorités de ce schéma seront d'apaiser les déplacements, de sécuriser l'accès aux équipements publics (établissements scolaires en particulier) aux commerces, aires de loisirs, zones artisanales..., de permettre des liaisons douces entre pôles d'accueil et de visites touristiques, de favoriser l'intermodalité par des cheminements doux vers les gares, de renforcer les stationnements vélo, de développer les aires de covoiturage, entre autres.		
<b>Mode opératoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Définir un cahier des charges précis</li> <li>&gt; Recruter un bureau d'études pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un diagnostic et un constat de la situation</li> <li>- Etudier les besoins et les attentes des usagers en allant à leur rencontre (questionnaire)</li> <li>- Définir les enjeux et les orientations du schéma</li> <li>- Rédiger le schéma des liaisons douces</li> </ul> </li> <li>&gt; Piloter le projet</li> </ul>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> La CCPN	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le Département</li> <li>&gt; Seine-et-Marne Attractivité</li> <li>&gt; La vie à vélo</li> </ul>	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Coût de l'étude : 50 000 €</li> <li>&gt; Coût de l'aménagement à déterminer en fonction de l'étude</li> </ul>	0,1 ETP au sein de la collectivité pour le suivi de l'élaboration du schéma	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La Région</li> <li>&gt; Le Département (CID)</li> </ul>
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	+++	+++	+++
<b>Co-bénéfices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Amélioration de la santé</li> <li>&gt; Pacification de l'espace public</li> <li>&gt; Attractivité des centres urbains</li> <li>&gt; Préservation des ressources</li> <li>&gt; Réduction des nuisances sonores</li> </ul>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	> Etat d'avancement de l'élaboration du schéma directeur des liaisons douces		
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Démarrage de l'action : 2020/2021</li> <li>&gt; Temporalité : action à mener sur un moyen terme (entre 2 et 6 ans)</li> </ul>		

<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	<p>Une étude du pôle gare de Nemours-Saint-Pierre est en cours de réalisation afin de réduire les petits déplacements (moins d'1km) effectués en véhicule motorisé vers la gare. Un aménagement de la zone est prévu.</p> <p>&gt; Action en lien avec l'action 10 « Sensibiliser et inciter les acteurs du territoire à la mobilité douce »</p>
---	---



<b>AXE B</b>	<b>DEVELOPPER LES MOBILITES DURABLES ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR</b>
<b>Objectif stratégique B.2</b>	<b>Développer les incitations à la mobilité propre</b>

*Action 10. Sensibiliser et inciter les acteurs du territoire à la mobilité douce*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	Faire de la mobilité douce un mode de transport à part entière sur le territoire <b>ne sera possible qu'en sensibilisant les habitants du territoire</b> à ces nouvelles pratiques plus vertueuses.		
<b>Mode opératoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Organiser un évènement de sensibilisation à la mobilité douce</b></li> <li>&gt; <b>Favoriser l'usage de l'Eurovéloroute 3</b> : route qui sillonne l'Europe, reliant la Norvège à Saint-Jacques de Compostelle, passant par la Seine-et-Marne et par 4 communes de la CCPN, dont Nemours. Véritable atout pour l'attractivité touristique et économique du territoire, il est essentiel de <b>promouvoir son usage</b> en communiquant sur son existence à travers le site internet de la collectivité et les réseaux sociaux (par la CCPN)</li> <li>&gt; <b>Mettre l'accent sur la mobilité douce dans le cadre des PLU</b></li> <li>&gt; Soutenir <b>l'action d'Ile-France Mobilités</b> qui permet aux habitants de louer des VAE à un prix attractif (Région)</li> <li>&gt; Soutenir <b>l'action du PNRGF</b> qui prête des VAE aux habitants des communes lors de divers évènements et qui leur permet également de tester gratuitement pendant une semaine un VAE afin de faire un test pour savoir si ce mode de déplacement convient à chacun</li> </ul>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> La CCPN	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Les communes</li> <li>&gt; PNRGF</li> <li>&gt; Seine &amp; Marne Attractivité</li> <li>&gt; Département 77</li> <li>&gt; Ile-de-France Mobilités</li> </ul>	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	> Coût de communication interne à la collectivité	0,1 ETP au sein de la collectivité pour la communication sur la mobilité douce	
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	+++	+++	+++
<b>Co-bénéfices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Amélioration de la santé</li> <li>&gt; Pacification de l'espace public</li> <li>&gt; Attractivité des centres urbains</li> <li>&gt; Préservation des ressources</li> <li>&gt; Réduction des nuisances sonores</li> </ul>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	> Evolution de la part modale du vélo et de la marche à pied		
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Démarrage de l'action : 2022</li> <li>&gt; Temporalité : action à mener sur un long terme (&gt; 6 ans)</li> </ul>		
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	> Action en lien avec l'action 9 « Réaliser un schéma directeur des liaisons douces »		

<b>AXE B</b>	<b>DEVELOPPER LES MOBILITES DURABLES ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR</b>
<b>Objectif stratégique B.2</b>	<b>Développer les incitations à la propre</b>

*Action 11. Développer les équipements nécessaires aux motorisations alternatives durables*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	Aujourd'hui, la majorité du parc automobile du territoire est constitué de véhicules essences ou diesels, des carburants polluants qui font face à des incertitudes sur leur avenir (raréfaction de la ressource, augmentation des prix). La mise en place d'infrastructures pour permettre le développement de véhicules avec de nouvelles motorisations moins polluantes et durables semble essentielle pour répondre aux futurs besoins de déplacements. Le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) déploie, depuis 2014, en lien étroit avec les communes du département, un ensemble de bornes de recharge pour véhicules électriques qui permet depuis 2017 à tout usager de profiter d'un réseau de 168 bornes de recharge (EcoCharge 77). Le territoire du Pays de Nemours compte aujourd'hui 7 bornes de recharge pour véhicules électriques (à Fay-lès-Nemours, Châtenoy, Ormesson, Montcourt-Fromonville, Larchant, Amponville et Boulancourt). Par ailleurs, le SDESM est prêt à accompagner les porteurs de projet sur le financement ou le montage de projets de stations GNV au travers de sa SEM énergie. Dans ce cadre, la CCPN souhaite aujourd'hui renforcer le maillage de son territoire en bornes de recharge et développer des stations GNV.		
<b>Mode opératoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Identifier les zones pertinentes</li> <li>&gt; Mener une étude de faisabilité</li> <li>&gt; Installer les bornes/ stations</li> <li>&gt; Suivre l'expérimentation menée par Transdev sur le prolongement des carburants grâce à un mélange aux huiles alimentaires usagées</li> </ul>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	Le SDESM (si investissement) La CCPN (si délégation de la compétence des communes à l'EPCI)	> Enedis > Les communes	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Coût de fonctionnement interne au SDESM</li> <li>&gt; Coût pour la CCPN : en fonction du nombre de bornes à installer (1 borne électrique normale : 10 000 € ; 1 borne rapide : 50 000 € ; Station GNV : environ 40 000 €)</li> </ul>	0 ETP au sein de la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; L'ADEME (à hauteur de 50%)</li> <li>&gt; Le Département</li> </ul>
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	++		+++
<b>Co-bénéfices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réduction des nuisances sonores</li> <li>&gt; Amélioration de la santé</li> <li>&gt; Préservation des ressources</li> </ul>		

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre de bornes de recharge pour véhicules électrique installées sur le territoire</li> <li>&gt; Nombre de stations GNV installées sur le territoire</li> <li>&gt; Le nombre de recharge et le nombre d'usager de ces installations</li> <li>&gt; La quantité d'énergie délivrée par les stations et des bornes de recharge</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p>Démarrage de l'action : 2021</p> <p>Temporalité : action à mener sur un LT (&gt; 6 ans)</p>
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	<p>La CCPN ambitionne de se doter d'un véhicule électrique</p>

<b>AXE B</b>	<b>DEVELOPPER LES MOBILITES DURABLES ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR</b>
<b>Objectif stratégique B.3</b>	<p><b>Limiter l'autosolisme en favorisant les nouvelles pratiques de partage des véhicules (autopartage, covoiturage) et l'usage des transports en commun</b></p> <p><b>Contexte</b></p> <p>Aujourd'hui, 64% des Seine-et-Marnais prennent leur voiture pour se rendre au travail (Source : leparisien.fr), parfois loin de chez eux, vers Paris ou la petite couronne, et parmi eux, et 85 % sont seuls dans leur véhicule. Ces déplacements ne sont pas sans conséquences : dégradation de la qualité de l'air, encombrement de la circulation - source de stress, de perte de temps et d'accidents -, nuisances sonores... pour ne citer qu'elles. Ainsi, encourager la mutualisation des déplacements, à travers les nouvelles pratiques de partage des véhicules en pleine expansion (comme le covoiturage), ou bien via l'usage des transports collectifs, peut s'avérer être la solution. Bien que ces pratiques citoyennes, économiques et écologiques existent déjà sur le territoire, des efforts restent à faire pour les développer.</p>

<b>AXE B</b>	<b>DEVELOPPER LES MOBILITES DURABLES ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR</b>
<b>Objectif stratégique B.3</b>	<b>Limiter l'autosolisme en favorisant les nouvelles pratiques de partage des véhicules (autopartage, covoiturage) et l'usage des transports en commun</b>

*Action 12. Appuyer la création de stations de covoiturage*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	Le département a adopté son « Schéma départemental des stations multimodales de covoiturage » en juin 2014. Il prévoit l'installation et la construction de 40 stations d'intérêt départemental et de 150 à 200 stations locales à horizon 2030. Le schéma prévoit la réalisation de 5 à 10 stations chaque année. Les travaux ont débuté en septembre 2015 avec la construction de la première station multimodale de covoiturage à Pézarches. Ces stations visent à faciliter et sécuriser l'embarquement et la dépose des passagers, en donnant au covoiturage une véritable visibilité dans l'espace public. Une station multimodale de covoiturage est un lieu d'attente, avec un quai (espace d'attente) pour la prise et la dépose des passagers, et des parkings pour garer sa voiture ou son vélo en toute sécurité. Elle peut s'accompagner d'équipements d'information, de services, voire de détente. Sa dimension peut être très variable. Le schéma départemental prévoit la construction de 2 stations de covoiturage sur le territoire du Pays de Nemours. La collectivité s'engage à appuyer le département dans la création de ces stations de covoiturage.		
<b>Mode opératoire</b>	Il appartiendra par ailleurs à la collectivité d'entretenir les stations de covoiturage.		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> La CCPN > Le Département	> APRR > Les communes de la CCPN > ADEME	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	> Coût de fonctionnement interne au Département	0 ETP au sein de la collectivité	> ADEME
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	++	+	++
<b>Co-bénéfices</b>	> Partage et réduction des frais d'essence > Convivialité et renforcement du lien social et intergénérationnel > Encouragement à l'intermodalité		
<b>Indicateurs de suivi</b>	> Nombre de places de parking aménagées > Taux d'occupation de ces places de parkings		
<b>Calendrier</b>	> Démarrage de l'action : 2024 > Temporalité : action à mener sur un moyen terme (entre 2 et 6 ans)		
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>			

<b>AXE B</b>	<b>DEVELOPPER LES MOBILITES DURABLES ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR</b>
<b>Objectif stratégique B.3</b>	<b>Limiter l'autosolisme en favorisant les nouvelles pratiques de partage des véhicules (autopartage, covoiturage) et l'usage des transports en commun</b>

*Action 13. Accompagner la mise en place d'un Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PDMIE)*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	<p>L'accompagnement à la réalisation d'un Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PDMIE), en lien avec les grands employeurs (plus de 50 salariés), est un enjeu pour la transition énergétique, l'accessibilité des zones d'activité et la fidélisation des salariés de plus en plus soucieux de leur qualité de vie.</p> <p>La loi de transition énergétique et pour la croissance verte rend obligatoire, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de mobilité pour toutes les entreprises regroupant au moins 100 salariés sur un même site, pour éviter l'autosolisme et diversifier les modes de déplacement de leurs salariés, dans le cadre d'alternatives moins polluantes.</p> <p>En Île de-France, elle rend également obligatoire la transmission de ce plan de mobilité à la Région (Île-de-France Mobilités). Or, encore peu d'entreprises ont mis en place à titre individuel un plan de mobilité visant à diversifier les modes de déplacement de leurs salariés d'autant que, pour définir un plan de mobilité, les entreprises dépendent de la politique de mobilité des collectivités locales.</p> <p>D'autre part, la loi d'orientation des mobilités, en cours d'adoption, donne une priorité à l'amélioration des transports du quotidien, pour tous les citoyens et tous les territoires.</p> <p><b>La CCI Seine-et-Marne propose donc à la Communauté de Communes du Pays de Nemours un partenariat pour mobiliser ensemble les entreprises sur la thématique de la mobilité responsable, réaliser un diagnostic de la mobilité des salariés des entreprises implantées sur le territoire et mettre en place un plan de déplacement inter-entreprises à l'échelle de ZAE ou de périmètres économiques ciblés. Il s'agit de faire de l'obligation réglementaire une opportunité pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Concerner les entreprises (et leurs salariés, fournisseurs) sur leurs problématiques locales liées à la mobilité ;</li> <li>→ Construire et mutualiser en mode projet avec les partenaires du développement territorial durable (Région, Département, Etat-DDT, EPCI ...) et les entreprises des solutions concrètes en vue d'une meilleure accessibilité et performance RSE du tissu économique, d'une attractivité accrue des ZAE et d'une meilleure qualité de vie des habitants et salariés sur le territoire.</li> </ul>
---	---

<b>Mode opératoire</b>	<p>La proposition d'accompagnement de la CCI Seine-et-Marne est une mission « <b>clé en main</b> » allant de la mobilisation des entreprises jusqu'au dépôt du plan de mobilité sur la plateforme de la région Ile de France.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>Mobilisation des entreprises et de l'association des chefs d'entreprises locale</b> (Réunion de lancement et définition des objectifs opérationnels, collecte d'information sur les entreprises, rendez-vous individuels pour mobiliser les grands employeurs...).</li> <li><b>Diagnostic territorial</b> (Analyse de l'offre de transport et des conditions d'accessibilité (terrain), synthèse des forces et faiblesses...).</li> <li><b>Enquêtes auprès des salariés des entreprises volontaires de plus de 50 et de plus de 100 salariés</b> (Questionnaire d'enquête, traitement et analyse de l'enquête : rapport d'enquête) La CCI fournit aussi les outils de communication à l'entreprise et à l'EPCI dans le cadre des enquêtes et de la restitution du rapport d'enquête en réunion collective associant l'association des chefs d'entreprises locale.</li> <li><b>Projet de plan d'actions</b> (Présentation des actions clefs issues du diagnostic et des enquêtes, Atelier participatif avec les salariés sur les actions clefs retenues (workshops), Synthèse des actions, proposition de plans d'actions à porter dans une logique inter-entreprises à l'échelle d'une ZAE ou d'un périmètre économique ciblé, réunion de présentation).</li> <li><b>Réalisation pour le compte de l'EPCI du dossier de demande de subvention régionale pour co-financer ce partenariat (sollicitation d'un co-financement de 50%).</b></li> <li><b>Dépôt du plan de mobilité PDMIE auprès de la région Ile-de-France. A noter que dans le cadre d'un PDMIE déposé, les entreprises financent leur plan d'actions « inter-entreprises » et peuvent aussi solliciter le co-financement de la Région à hauteur de 50%, avec l'appui de la CCI si besoin.</b></li> </ol>		
<b>Pilotage</b>	<p><b>Maitre d'ouvrage</b></p> <p>&gt; La CCPN</p>	<p><b>Partenaire(s)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>CCI Seine-et-Marne (facturation EPCI : 15.600 €)</li> <li>La région Ile-de-France (co-financement à solliciter à hauteur de 50 % pour ce partenariat territorial).</li> </ul>	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<p><b>Coût estimé (€)</b></p> <p>15 600 € HT (pas de tva dans le cadre d'un partenariat avec l'EPCI)</p>	<p><b>Moyens humains (ETP)</b></p> <p>Une équipe projet CCI constituée d'un chargé d'étude, d'un conseiller territorial et d'un Responsable de projet, sur une période de 8 mois.  + un référent technique EPCI, notamment pour la phase de mobilisation des entreprises.</p>	<p><b>Financement possible</b></p> <p>Région IDF : 50%</p>
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<p><b>Diminution des GES</b></p> <p style="text-align: center;">+</p>	<p><b>Diminution de la consommation d'énergie</b></p> <p style="text-align: center;">+</p>	<p><b>Amélioration de la qualité de l'air</b></p>
<b>Co-bénéfices</b>	<p>&gt; Renforcement des liens sociaux entre salariés &gt; Création de synergies entre entreprises d'une même zone &gt; Valorisation du territoire à double titre, comme partenaire de solutions favorisant à la fois la transition énergétique et le service aux entreprises</p>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>La CCI proposera à l'EPCI des critères de mesure de l'appropriation de la démarche de progrès « mobilité responsable » par les acteurs du territoire, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'entreprises engagées dans la démarche ;</li> <li>Nombre de salariés engagés dans la démarche ;</li> <li>Nombre d'actions abouties et pérennisées pour les entreprises et les partenaires publics.</li> </ul>		
<b>Calendrier</b>	<p>2024</p>		

Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action	/
--	---



## AXE C :


# FAVORISER DES PRATIQUES ET COMPORTEMENTS ECOLOGIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE

Pour vivre dans un monde plus durable, plus économe en ressources, plus respectueux de la biodiversité... des changements, aussi bien à l'échelle individuelle que collective, sont indispensables. Sans une sensibilisation et un accompagnement à une évolution de nos modes de vie, le progrès technique, à lui seul, ne suffira pas à atteindre les objectifs de réduction de gaz à effet de serre. Ainsi, une telle réussite sera au rendez-vous en faisant travailler ensemble les acteurs, en utilisant avec discernement et éthique les différents outils pour mener à bien des actions spécifiques sur les publics cibles. Le développement de pratiques et de comportements écologiques profitera à l'ensemble du territoire.

<b>AXE C</b>	<b>FAVORISER DES PRATIQUES ET COMPORTEMENTS ECOLOGIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE</b>
<b>Objectif stratégique C.1</b>	<p><b>Développer les pratiques agricoles plus durables</b></p> <p><b>Contexte</b></p> <p>Bien que le secteur agricole représente seulement 1% des consommations énergétiques finales et 2% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, il est responsable de la moitié des émissions de PM10, notamment en raison de ses activités mécaniques telles que l'apport d'engrais (issu du diagnostic). Également, les pesticides (insecticides, fongicides et herbicides) qui servent à lutter contre les organismes nuisibles afin d'augmenter la quantité et la qualité des productions agricoles, peuvent nuire à l'air ambiant (d'après AIRPARIF, 25% à 75% des pesticides appliqués seraient transférés vers l'atmosphère selon les modes d'application et les conditions climatiques). Ainsi, alors qu'aujourd'hui les impacts de ces polluants sur la santé, l'environnement, la biodiversité, la qualité de l'air, entre autres, ne font plus débat, la CCPN entend bien développer des pratiques agricoles plus durables. Parallèlement, les habitudes de consommation se doivent de changer.</p>

<b>AXE C</b>	<b>FAVORISER DES PRATIQUES ET COMPORTEMENTS ECOLOGIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE</b>
<b>Objectif stratégique C.1</b>	<b>Développer les pratiques agricoles plus durables</b>

*Action 14. Accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques agricoles plus durables \**


<b>Description et objectifs de l'action</b>	Le passage vers des pratiques agricoles plus durables nécessite <b>une évolution des systèmes agricoles, demandant de la part des agriculteurs des changements fondamentaux au niveau technique, économique mais aussi et surtout culturel</b> . La Communauté de communes s'engage à actionner de nombreux leviers pour enclencher <b>une évolution volontaire du territoire vers des pratiques agricoles durables</b> . Elle est persuadée que l'information, l'expérimentation et les échanges entre pairs sont des leviers efficaces, en parallèle des actions réalisées, de la valorisation des productions et la structuration des filières. Ainsi, elle la collectivité entend faire émerger des projets agricoles durables en dialoguant avec les agriculteurs et en les faisant se rencontrer avec les acteurs des filières durables, à même de les accompagner individuellement ou collectivement vers une conversion.		
<b>Mode opératoire</b>	<p>&gt; Réaliser un <b>état des lieux de l'existant</b></p> <p>&gt; <b>Accompagner la mise en relation de collectifs d'agriculteurs</b> engagés vers <b>une agriculture durable et raisonnées</b> à travers <b>la création d'un réseau d'acteurs</b>. La création de ce réseau d'acteurs engagés et expérimentés vise à <b>favoriser le partage d'expérience et mutualiser les savoir-faire</b>. La circulation d'information sera animée par la CCPN en partenariat avec la Chambre d'Agriculture</p> <p>&gt; <b>Organiser des rencontres/ ateliers entre les techniciens et les agriculteurs</b> pour échanger sur la situation de leur exploitation et leur <b>présenter les outils d'accompagnement disponibles</b></p> <p>&gt; <b>Créer une boîte à outils dynamique</b> afin de permettre aux agriculteurs de s'approprier les outils et méthodes. Cette boîte à outil a vocation à être enrichi par chacun. Par exemple, il pourra s'agir de communiquer sur les aides à la conversion au biologique</p> <p>&gt; <b>Financer des formations</b> à destination des agriculteurs désireux de développer une agriculture durable et raisonnée</p> <p>&gt; <b>Recenser les terrains non valorisés</b> et inoccupés auprès des communes et <b>aider les agriculteurs</b> désireux de produire à travers une agriculture durable à <b>s'installer sur le territoire/agrandir leur exploitation/diversifier leur activité</b> (ex : houblon)</p> <p>&gt; <b>Communiquer et organiser des visites de projets d'agroforesterie</b> (exemple : projet sur la plaine de Chalmont à Fleury-en- Bière) (par le PNRGF)</p> <p><b>* L'échelle pertinente pour mener cette action étant plus large que celle de la CCPN, cette action a vocation à être mutualisée avec les EPCI voisins.</b></p> 		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> La Chambre d'Agriculture	> Les communes > Agrofil > Coopérative Bio IDF > SAFER > Terre de Liens > GAB IDF > Leader 77 > La CCPN > La CCI	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	> 10 000€ pour les actions d'animation > 15 000€ pour les actions de formation	0,2 ETP au sein de la collectivité	> ADEME > Programme LEADER

Impacts sur les objectifs climat-air-énergie	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
<b>Co-bénéfices</b>	++	++	+++
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Amélioration de la qualité de l'air</li> <li>&gt; Création de liens sociaux entre les agriculteurs</li> <li>&gt; Développement de l'économie locale</li> <li>&gt; Séquestration du carbone</li> </ul>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre d'agriculteurs composant le réseau d'acteurs</li> <li>&gt; Nombre d'agriculteurs participant aux ateliers</li> <li>&gt; Nombre d'agriculteurs ayant développé des pratiques agricoles durables</li> <li>&gt; Nombre d'agriculteurs aux pratiques durables ayant bénéficié d'une aide pour s'installer sur le territoire</li> <li>&gt; Nombre de formations financées</li> <li>&gt; Nombre de visites de projets agroforestiers organisées</li> </ul>		
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Démarrage de l'action : 2022</li> <li>&gt; Temporalité : action à mener sur un long terme (&gt; 6 ans)</li> </ul>		
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La mission Education du PNRGF a organisé, en 2019, des visites d'exploitations agricoles</li> <li>&gt; Le PNRGF accompagne le projet agro-écologique qui concerne les plaines entre Courances et Fleury-en-Bière qui vise à terme une conversion totale du domaine de Courances/Fleury-en-Bière (1 800 hectares) en agriculture biologique. Des visites de ces exploitations sont régulièrement organisées en fonction des demandes.</li> <li>&gt; Action en lien avec l'action 15 « Identifier et valoriser le réseau de producteurs et artisans locaux, pour faciliter l'achat de produits locaux et développer l'approvisionnement en circuits courts dans la restauration »</li> </ul>		

<b>AXE C</b>	<b>FAVORISER DES PRATIQUES ET COMPORTEMENTS ECOLOGIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE</b>
<b>Objectif stratégique C.2</b>	<p><b>Développer les filières agricoles locales (alimentation et matériaux biosourcés)</b></p> <p><b>Contexte</b></p> <p>Le développement des filières agricoles locales, alimentaires et de matériaux biosourcés, présente de nombreux avantages. En effet, en plus de renforcer le lien entre les producteurs et les consommateurs en répondant d'une part à la demande des consommateurs en produits authentiques, de saison, locaux, avec une meilleure traçabilité et en permettant d'autre part aux producteurs de mieux valoriser leur production, d'être mieux rémunérés ; la consommation de produits locaux permet également de limiter les émissions de CO2, de réduire les emballages, et de soutenir des pratiques de production durables, entre autres. Aujourd'hui, sur le territoire, le programme européen LEADER a permis au PNRGF de structurer une filière chanvre et les circuits-courts alimentaires. Au vue de l'enthousiasme des agriculteurs, élus et artisans, la CCPN entend se saisir de cette dynamique déjà enclenchée pour davantage développer ces filières agricoles locales.</p>

<b>AXE C</b>	<b>FAVORISER DES PRATIQUES ET COMPORTEMENTS ECOLOGIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE</b>
<b>Objectif stratégique C.2</b>	<b>Développer les filières agricoles locales (alimentation et matériaux biosourcés)</b>

*Action 15. Identifier et valoriser le réseau de producteurs et artisans locaux, pour faciliter l'achat de produits locaux et développer l'approvisionnement en circuits courts dans la restauration \**

<b>Description et objectifs de l'action</b>	<p><b>Connaître et faire connaître les acteurs de l'alimentation de proximité est crucial</b> pour faciliter la transaction de produits locaux entre producteurs et consommateurs, et ainsi assurer la viabilité économique des filières de proximité. Par ailleurs, cette connaissance du réseau de producteurs présent sur le territoire est également utile aux acteurs économiques (connaissance des marchés, connaissance des acteurs) et aux acteurs publics (actions plus ciblées, mieux hiérarchisées).</p> <p>Il s'agit d'un levier intéressant pour étudier le développement de circuits courts de proximité dans la restauration collective, sujet complexe en raison d'une production francilienne majoritairement tournée vers les grandes cultures et l'export. Il convient alors de bien intégrer les capacités du territoire, les acteurs et filières en place, les leviers de la commande publique ainsi que les questions à se poser pour envisager la réussite d'un projet d'introduction de produits locaux dans la restauration collective.</p>		
<b>Mode opératoire</b>	<p>&gt; Réaliser un <b>état des lieux de l'existant</b> et <b>recenser les producteurs locaux</b> issus des filières courtes de proximité (enquête, questionnaire, inventaire)</p> <p>&gt; <b>Définir des outils pour donner de la visibilité à ces acteurs</b> et valoriser leur action et leurs produits : création d'événements, de mini-salons ou de forums – mise en relation des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation durable (producteurs, consommateurs, restaurateurs, associations d'aide alimentaire etc.) – création d'un 'parcours de la gastronomie' à l'échelle de la CCPN</p> <p>&gt; <b>Donner un accès privilégié aux producteurs locaux sur les marchés communaux</b></p> <p>&gt; <b>Poursuivre l'opération de mise en place de stand pour les producteurs locaux lors de la Foire de la Saint-Jean</b></p> <p>&gt; <b>Communiquer sur les produits locaux</b>, notamment ceux portant la marque 'Valeurs Parc naturel régional' (à travers le site internet et les réseaux sociaux) afin de valoriser les produits et modes de production intégrant les valeurs du développement durable</p> <p>&gt; <b>Etudier le développement de l'approvisionnement en circuits court dans la restauration collective</b></p> <p><b>* L'échelle pertinente pour mener cette action étant plus large que celle de la CCPN, cette action a vocation à être mutualisée avec les EPCI voisins.</b></p> 		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>		<b>Partenaire(s)</b>
	> La Chambre d'Agriculture		> La Chambre d'Agriculture > Agrofil > Terre de Liens > Réseau des AMAP > Le PNRGF > Région IDF > La CCI > La CMA
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	8 000 € pour l'ensemble des actions de communication	0,1 ETP pour recenser les agriculteurs et organiser les événements	> ADEME > Région IDF > Programme LEADER

Impacts sur les objectifs climat-air-énergie	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
Co-bénéfices	++	+	++
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Stimulation de l'attractivité locale</li> <li>&gt; Sensibilisation des acteurs</li> <li>&gt; Développement de l'économie locale</li> </ul>		
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre de producteurs locaux recensés</li> <li>&gt; Nombre d'évènements de mise en valeur de ces producteurs organisés</li> <li>&gt; Evolution du nombre de produits locaux achetés</li> </ul>		
Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Démarrage de l'action : 2021</li> <li>&gt; Temporalité : action à mener sur un long terme (&gt; 6 ans)</li> </ul> <p>&gt; Le PNRGF a créé un annuaire à destination des professionnels des métiers de bouche qui permet de faire connaître l'offre des producteurs locaux</p> <p>&gt; Le PNRGF bénéficie de la marque 'Valeur Parc naturel Régional' et peut choisir de l'attribuer aux entreprises situées sur son territoire qui sont engagées dans des démarches collectives et solidaires, garantes d'effets structurants en faveur du développement durable</p> <p>&gt; Une étude a été réalisée par l'ISIGE sur les systèmes alimentaires du PNRGF avec la problématique suivante : penser des systèmes alimentaires plus locaux</p> <p>&gt; Le PNRGF va répondre à l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation (2019-2020) en proposant de mettre en place un plan de préfiguration à un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dont le but serait de réaliser un diagnostic agricole et alimentaire approfondi du territoire pour déterminer les thématiques d'actions du potentiel PAT ainsi que les acteurs souhaitant s'impliquer dans le projet. Dans le cas où le Parc n'est pas retenu à l'appel à projet, des actions seront tout de même menées en faveur de l'alimentation durable.</p> <p>&gt; Le PNRGF a accompagné la rénovation d'un bâtiment touristique en enduit chaux chanvre dans la commune de Rumont</p> <p>Action en lien avec l'action 14 « Accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques agricoles plus durables »</p>		

<b>AXE C</b>	<b>FAVORISER DES PRATIQUES ET COMPORTEMENTS ECOLOGIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE</b>
<b>Objectif stratégique C.2</b>	<b>Développer les filières agricoles locales (alimentation et matériaux biosourcés)</b>

*Action 16. Favoriser les filières biosourcées locales dans la construction et la rénovation des bâtis \**

<b>Description et objectifs de l'action</b>	Le PNRGF est engagé à favoriser les filières biosourcées locales pour la construction et rénovation des bâtiments. Construire ou rénover le bâti de manière durable nécessite de considérer l'ouvrage dans son ensemble, depuis sa construction (matériaux qui le composent) jusqu'à sa déconstruction. Ainsi, depuis 2015, la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte encourage l'utilisation de matériaux biosourcés lors de la construction ou la rénovation des bâtiments (art. 14). Ces matériaux participent en effet à l'absorption de carbone, à la diminution de notre consommation de matières premières d'origine fossile et ont un fort potentiel de développement économique. Les matériaux dits « biosourcés » englobent le bois, le chanvre, le liège, la paille, la laine de mouton, la ouate de cellulose, ou encore le textile recyclé.		
<b>Mode opératoire</b>	<p>&gt; <b>Financer uniquement les matériaux biosourcés</b> qui participent au développement de filières locales (chanvre, bois...) et conditionner les subventions à l'usage du chanvre, du bois ou de la paille</p> <p>&gt; <b>Inciter les collectivités à inclure les matériaux biosourcés dans les cahiers des charges</b> des marchés de maîtrise d'œuvre (voir action 5)</p> <p>&gt; <b>Organiser des visites</b> (tourbus) lors des chantiers de rénovation des logements communaux anciens en matériaux biosourcés à Villiers-sous-Grez (TEPCV), Guercheville et Rumont, et d'un gîte communal à Châtenoy (TEPCV)</p> <p>&gt; <b>Réaliser des expositions sur la filière chanvre</b> pour faire connaître au plus grand nombre cette filière afin de délivrer des messages didactiques sur l'intérêt économique et écologique des filières locales dans le domaine de la construction</p> <p>&gt; <b>Organiser annuellement une formation sur l'utilisation du chanvre</b> à destination des artisans et architectes</p> <p><b>* L'échelle pertinente pour mener cette action étant plus large que celle de la CCPN, cette action a vocation à être mutualisée avec les EPCI voisins.</b></p> 		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> Le PNRGF	> Association Chanvre Avenir	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	> Coût de fonctionnement interne au Parc	0 ETP au sein de la collectivité	> Conseil régional d'Île-de-France
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	++	+	++
<b>Co-bénéfices</b>	<p>&gt; Stimulation de l'attractivité locale</p> <p>&gt; Séquestration du carbone</p> <p>&gt; Développement de l'économie locale</p> <p>&gt; Préservation des ressources</p>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>&gt; Nombre d'actions de valorisation des matériaux biosourcés menées</p> <p>&gt; Nombre de formations sur l'utilisation du chanvre organisées</p>		



	> Nombre de constructions ou de rénovations réalisées à partir de matériaux biosourcés
<b>Calendrier</b>	> Démarrage de l'action : 2021 > Temporalité : action à mener sur un long terme (> 6 ans)
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	A terme, le PNRGF aimerait voir le jour d'un marché local d'agromatériaux  Action en lien avec les actions 1 « Inciter les habitants du territoire (propriétaires, copropriétaires, bailleurs) à réaliser un diagnostic de la performance énergétique de leur logement et accompagner les travaux de rénovation énergétique grâce à un guichet unique » et 5 « Dresser un programme de rénovation du bâti communal et intercommunal et le mettre en œuvre »

<b>AXE C</b>	<b>FAVORISER DES PRATIQUES ET COMPORTEMENTS ECOLOGIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE</b>
<b>Objectif stratégique C.3</b>	<p><b>Accompagner le développement d'une approche globale en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets</b></p> <p><b>Contexte</b></p> <p>L'évolution de nos modes de consommation et de nos habitudes alimentaires conduit à une augmentation importante des déchets, générés aussi bien par les ménages que par les acteurs économiques. Aujourd'hui, réduire et valoriser les déchets représente donc un véritable enjeu environnemental. En premier lieu, le principe de prévention, selon lequel "tout bon déchet est avant tout un déchet que l'on ne produit pas", doit prévaloir. Il est donc essentiel de réduire les déchets, c'est-à-dire éviter d'en produire. En ce qui concerne les déchets non évités, il est essentiel de les trier et de les valoriser, dans une logique d'économie circulaire. Ainsi, l'économie circulaire, en proposant de repenser nos modes de production et de consommation, permet d'appréhender différemment la gestion des déchets afin de limiter le gaspillage des ressources naturelles.</p>

<b>AXE C</b>	<b>FAVORISER DES PRATIQUES ET COMPORTEMENTS ECOLOGIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE</b>
<b>Objectif stratégique C.3</b>	<b>Accompagner le développement d'une approche globale en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets</b>

### Action 17. Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration commerciale

<p><b>Description et objectifs de l'action</b></p>	<p>Selon une étude menée par l'ADEME en mai 2016, en France, on estime que près de 10 millions de tonnes de nourritures consommables sont jetées chaque année, dont <b>1,08 millions par les cantines et les restaurants</b>.</p> <p>Ce gaspillage n'est pas sans conséquence pour l'environnement, l'économie ou pour le volet social. Ainsi la lutte contre le gaspillage alimentaire répond aux 3 enjeux du développement durable :</p> <p><b>Environnement</b> : C'est lutter contre le gaspillage des ressources naturelles notamment l'eau.</p> <p><b>Economique</b> : Lutter contre le gaspillage alimentaire c'est faire des économies puisqu'il représente un coût entre 12 et 20 milliards d'euros par an en France, soit l'équivalent de 159 euros par personne pour les seuls ménages.</p> <p><b>Ethique et social</b> : Actuellement, en France, 1 personne sur 10 éprouve des difficultés pour se nourrir. De fait, il ne paraît plus acceptable de jeter de la nourriture.</p> <p>La lutte contre le gaspillage ne se fait pas uniquement dans nos assiettes ; elle commence dès la production des matières premières (pêche, agriculture).</p> <p>C'est pourquoi, l'alimentation durable est un véritable enjeu national devant être porté à l'échelle locale des territoires pour être mieux appréhender, depuis les producteurs jusqu'aux consommateurs : du « champs à l'assiette ».</p> <p>Un territoire voisin à la CCPN, dans le cadre de la Biosphère éco-tourisme, a été pilote dans ce domaine en proposant de <b>mobiliser et d'accompagner les acteurs de la restauration collective et commerciale</b> aux enjeux de l'alimentation durable autour d'un projet nommé « Assiette Durable ». Cela a permis d'identifier que les enjeux de l'alimentation durable évoluent autour de trois axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 <b>Approvisionnements alimentaires</b> : Accompagner les acteurs de la restauration du territoire vers un approvisionnement durable (en lien avec tous les acteurs de la filière)</li> <li>2 <b>Réduction du gaspillage alimentaire</b> : Accompagner les professionnels de la restauration à une gestion durable de leur établissement (au niveau alimentaire, gestion des différents flux, réduction des déchets alimentaires...)</li> <li>3 <b>Valorisation des biodéchets</b> : Proposer voire accompagner des solutions de valorisation des biodéchets...</li> </ol> <p><b>La CCI Seine-et-Marne propose donc à la CC du Pays de Nemours un partenariat portant sur l'accompagnement des entreprises de la restauration commerciale dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.</b></p>
<p><b>Mode opératoire</b></p>	<p>Il s'agit de co-construire avec l'EPCI et les autres partenaires concernés un programme d'actions territorial de type « Assiette durable ».</p> <p>Le mode opératoire pour accompagner les acteurs de la restauration commerciale sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Nemours se fera de façon suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Sensibilisation des professionnels de la restauration commerciale via un courrier de sensibilisation et une réunion d'information</li> <li>2 Diagnostic individuel avec les restaurateurs volontaires via un entretien en face à face selon une grille d'évaluation reprenant les piliers du développement durable dont un volet « alimentation durable » afin de réaliser un état des lieux de leurs pratiques en matière de développement durable, de leurs modes d'approvisionnement et de leurs flux de matières et d'énergie.</li> </ol>

	<p>3 Sensibilisation et accompagnement des restaurateurs et de leurs équipes au sein d'un réseau et d'une reconnaissance « assiette durable » sur la base d'une charte d'engagements dont les objectifs seront fixés après la phase de diagnostic individuel.</p> <p>4 Vérification du respect des engagements pris à 1 an (N+1) permettant une démarche d'amélioration continue</p> <p>5 Communication et valorisation de la démarche et des acteurs engagés auprès du grand public (local et touristique : slow tourisme)</p> <p>6 Animation du réseau et mise en liens des acteurs de toute la filière du « champs à l'assiette ».</p>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> La CCPN	<p>CCI Seine-et-Marne et CMA Seine-et-Marne : partenariat opérationnel interconsulaire sur 2 ans</p> <p>Objectif CCI : 5 CHR (café-hôtel-restaurant) en année N et 5 CHR en année N +1</p> <p>Objectif CMA : 3 artisans métiers de bouche / traiteurs en année N et 2 artisans métiers de bouche / traiteurs en année N +1</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CARDIF (lien avec la fiche 18 : identifier et valoriser les producteurs locaux)</li> <li>• Ethic Ocean</li> <li>• SMETOM</li> </ul>	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	<p>Coût estimé en HT (pas de TVA lors des partenariats) :</p> <p>Coût facturé par la CCI / CMA : au global 24.180 €HT sur 2 ans (12.095 € en année 1 et 12.095 € en année 2).</p> <p>Soit pour la CCI : 18.090 € (27J X 670 € HT)</p> <p>Soit pour la CMA : 6.150 €HT (10 J X 615 € HT)</p>		
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	+	+++	++
<b>Co-bénéfices</b>	<p>&gt; Renforcement des synergies entre les différents acteurs de la filière alimentation durable à l'échelle d'un territoire « des champs à l'assiette » partageant les mêmes valeurs pour une alimentation durable</p> <p>&gt; Valorisation du territoire comme étant un acteur de la transition énergétique et du développement économique local</p> <p>&gt; Image attractive du territoire et de ses acteurs communiqués via les témoignages d'entreprises participantes</p>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>&gt; Nombre d'entreprises sensibilisées</p> <p>&gt; Nombre d'entreprises engagées dans la démarche « Assiette durable »</p> <p>&gt; Nombre de partenariat entre entreprise du territoire pour favoriser l'économie circulaire.</p>		
<b>Calendrier</b>	> 2021 et 2022		

<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	Action en lien avec l'action 18 « Soutenir les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective »
---	---

<b>AXE C</b>	<b>FAVORISER DES PRATIQUES ET COMPORTEMENTS ECOLOGIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE</b>
<b>Objectif stratégique C.3</b>	<b>Accompagner le développement d'une approche globale en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets</b>

*Action 18. Soutenir les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	<p>Le gaspillage alimentaire est défini comme étant <b>toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée ou dégradée</b>. Le gaspillage alimentaire constitue donc <b>un problème à la fois moral, social, environnemental et économique</b>. Pourtant, en France, on estime que près de 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont jetées chaque année.</p> <p>La CCPN a délégué sa compétence de traitement des déchets au SMETOM. <b>La CCPN souhaite donc suivre et soutenir ses actions.</b></p>		
<b>Mode opératoire</b>	<p>&gt; <b>Promouvoir la lutte contre le gaspillage</b> en s'appuyant sur les supports numériques (sites internet des collectivités, applications, réseaux sociaux), les associations partenaires, les campagnes de communication.</p> <p>&gt; <b>Soutenir et suivre les actions du SMETOM qui a mis en place :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des campagnes de pesée des biodéchets au sein du collège Balzac de Nemours et au collège Rimbaud (depuis 2017) avec une sensibilisation au gaspillage alimentaire dans le cadre de la mise en place du tri des biodéchets</li> <li>- des interventions anti-gaspi à la cantine de Bagneaux-sur-Loing (1 à 2 fois par an) depuis 2015. Cependant il n'y a pas de réduction du gaspillage quantifiables car les repas ne sont pas préparés sur place.</li> <li>- la possibilité pour les habitants d'acheter des composteurs en bois (400 litres = 23 € et 600 litres = 28 €). Le SMETOM propose également des composteurs collectifs avec un accompagnement lors de la mise en place (établissements scolaires, résidences publiques ou privées...).</li> </ul> <p>&gt; <b>Accompagner et suivre les évolutions.</b> Par exemple, évaluer les quantités réduites par des campagnes de pesées et diffuser les bonnes pratiques aux autres communes ; évaluer les quantités et communiquer dessus</p>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> La CCPN > SMETOM	> Les communes	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	Coût de communication interne à la collectivité	0,1 ETP au sein de la collectivité	
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	++	++	
<b>Co-bénéfices</b>	<p>&gt; Préservation des ressources</p> <p>&gt; Sensibilisation des acteurs</p>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>&gt; Nombre d'établissements scolaires mettant en place des pesées</p> <p>&gt; Evolution de la quantité de déchets alimentaires</p>		

<b>Calendrier</b>	> Démarrage de l'action : 2021 > Temporalité : action à mener sur un long terme (> 6 ans)
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	Action en lien avec l'action 17 « Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration commerciale »

<b>AXE C</b>	<b>FAVORISER DES PRATIQUES ET COMPORTEMENTS ECOLOGIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE</b>
<b>Objectif stratégique C.3</b>	<b>Accompagner le développement d'une approche globale en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets</b>

*Action 19. Etudier la création d'une ressourcerie, permettant la valorisation et la diminution de la quantité de déchets*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	<p>À la fois vecteurs et outils de l'écologie urbaine, <b>les ressourceries et recycleries sont des lieux de collecte, de réemploi et de revente des objets destinés à être jetés</b>. Ces lieux permettent de sensibiliser les citoyen(nes) à la surconsommation et à la prévention des déchets à travers la vente d'objets à prix solidaires mais aussi par des ateliers, des animations et des événements. Les ressourceries et recycleries développent par ailleurs des partenariats avec les acteurs du développement local, créent du lien social et des emplois durables en faveur d'un public éloigné de l'emploi ou en situation de précarité.</p> <p><b>Pour inciter à la prévention des déchets, de plus en plus de collectivités associent une ressourcerie à leur déchetterie.</b> La gestion de cet espace de vente se fait très souvent en partenariat avec une association. La CCPN souhaite étudier la possibilité de mettre en place une structure de ce type sur son territoire.</p>		
<b>Mode opératoire</b>	<p>&gt; <b>Rencontrer différentes structures de l'économie sociale et solidaire</b></p> <p>&gt; <b>Identifier un porteur de projet.</b> Dans certains cas, c'est la collectivité elle-même qui joue ce rôle, pour le transmettre ensuite à une structure dédiée lors de la mise en œuvre. Le plus souvent, le porteur est un tiers : association à vocation environnementale, une entreprise, un individu. Dans ce cas, la collectivité a un rôle d'accompagnement et éventuellement de fournisseur de moyens</p> <p>&gt; Réaliser une étude de faisabilité en faisant appel à un bureau d'études</p> <p>A noter que le Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés d'Île-de-France (PREDMA) a fixé pour objectif la création de 30 recycleries/ressourceries sur le territoire francilien.</p> <p>&gt; Mettre en œuvre la ressourcerie</p>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> La CCPN	> Le SMETOM > Associations de l'économie sociale et solidaire	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	<p>Coût de l'étude de faisabilité qui déterminera le besoin (entre 5 000 et 10 000 €)</p> <p>1800 € HT de communication (panneau déchetterie locale, affiche et site internet)</p>	Suivi de l'étude et des travaux de construction par le responsable PCAET au sein de la CCPN	<p>&gt; ADEME pour le financement de l'étude, le bâtiment et le matériel</p> <p>&gt; Fonds départemental pour l'insertion (si le projet a pour objectif de donner un emploi aux personnes en réinsertion)</p> <p>&gt; Conseil départemental</p> <p>&gt; Fondation de France : 11 000 € pour la sensibilisation et coordination sur 2 ans</p> <p>&gt; Région Ile-de-France</p>
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	++	++	++
<b>Co-bénéfices</b>	<p>&gt; Stimulation de l'attractivité locale</p> <p>&gt; Développement de l'économie locale</p> <p>&gt; Création de liens sociaux sur le territoire</p>		



<b>Indicateurs de suivi</b>	> Etat d'avancement de l'étude sur la création d'une recyclerie
<b>Calendrier</b>	> Démarrage de l'action : 2024 > Temporalité : action à mener sur un moyen terme (entre 2 et 6 ans)
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	> Le Parc va lancer une étude dès janvier 2020 sur l'ensemble de son territoire (en fonction des fonds mobilisables) pour étudier la possibilité de créer une structure pour valoriser les déchets locaux du BTP (financement). A noter néanmoins que si l'étude vas jusqu'à envisager la création d'une structure économique, rien ne permet pour l'instant de dire si le champ d'action de cette dernière s'étendra jusqu'à l'ensemble des communes de la CCP > Le SMETOM organise annuellement une journée 'Zone de gratuité' visant à promouvoir l'économie circulaire, réduire les déchets grâce au réemploi et à la réutilisation, sans aucune contrepartie financière > Création d'une recyclerie à Romans-sur-Isère – hors CCPN : financée par l'ADEME, le Département, la Fondation de France et la collectivité, cette recyclerie a été créée en partenariat avec Emmaüs et d'autres associations locales, et propose plusieurs espaces de vente et ateliers de réparation d'objets

<b>AXE C</b>	<b>FAVORISER DES PRATIQUES ET COMPORTEMENTS ECOLOGIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE</b>
<b>Objectif stratégique C.4</b>	<p><b>Mobiliser les acteurs autour des enjeux climat-air-énergie sur le territoire</b></p> <p><b>Contexte</b></p> <p>Face à la hauteur de la marche que représente la lutte contre le changement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air, ou bien-même la transition énergétique, c'est l'ensemble des acteurs d'une société qui doivent agir de concert. Ainsi, consciente qu'elle ne pourra agir seule pour maintenir un réchauffement du globe sous le seuil des 1,5 ou 2°C, la CCPN entend sensibiliser et mobiliser l'ensemble des parties prenantes du territoire autour de ces enjeux. La réussite de l'action climatique ne pourra prendre forme que par la mobilisation de tous, quel que soit le niveau ou l'échelle ; et par une mobilisation se traduisant par des actions concrètes essaimant dans le quotidien de l'ensemble des acteurs du territoire.</p> <p>C'est pourquoi le Pays de Nemours se lance le défi, à travers une pluralité d'actions, de sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour des enjeux climat-air-énergie et de leur apporter l'information nécessaire afin de leur donner les moyens d'agir.</p>

<b>AXE C</b>	<b>FAVORISER DES PRATIQUES ET COMPORTEMENTS ECOLOGIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE</b>
<b>Objectif stratégique C.4</b>	<b>Mobiliser les acteurs autour des enjeux climat-air-énergie sur le territoire</b>

*Action 20. Participer à la sensibilisation des habitants du territoire aux éco-gestes à travers le lancement de défis*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	<p><b>De multiples défis proposent aux citoyens de faire évoluer leurs comportements en faveur de la transition énergétique.</b> Ces défis poussent les citoyens à <b>adopter des éco-gestes</b> facilement réalisables et applicables aux différents univers du logement : consommation d'énergie, de déchets, d'eau... en toute convivialité. Les éco-gestes, gestes simples accomplis au quotidien qui permettent de réduire notre impact sur l'environnement et bien souvent de faire des économies, doivent devenir des habitudes de vie dans chacun des foyers et des secteurs du territoire. <b>La CCPN souhaite promouvoir, sur son territoire, certains éco-gestes et modes de consommation responsables</b> via l'accompagnement d'un nombre restreint de citoyens. Se faisant, elle espère former des citoyens 'ambassadeurs' qui pourront ensuite diffuser le message et plus largement lancer une dynamique collective profitable à tous.</p>		
<b>Mode opératoire</b>	<p>&gt; Proposer en hiver le défi « Famille à énergie positive ». Il s'agit d'adopter des éco-gestes pour atteindre au moins 10% d'économie d'énergie par rapport à l'hiver précédent (chauffage, eau chaude et équipement domestique). S'appuyer sur l'expérience déjà menée par le PNRGF en 2014-2015.</p> <p>&gt; Proposer le défi « Foyer zéro déchet ». Il s'agit d'adopter des éco-gestes pour réduire de 10% le poids de leurs poubelles en 5 mois.</p> <p>A travers cette mesure, il s'agira également de <b>développer le compostage individuel</b> en informant les habitants sur les supports numériques, en tenant des stands lors des événements développement durable, <b>en créant et distribuant un guide du compostage et gestion des déchets verts</b></p> <p>&gt; <b>Organiser, tout au long de ces défis, des temps de formation et mobilisation</b> : ateliers pratiques mensuels, retours d'expériences et challenges réguliers, distribution de kits (exemple : kit zéro déchet)</p> <p>&gt; <b>Communiquer sur les défis</b> en diversifiant les canaux de communication et en mettant en avant l'aspect convivial des défis</p> <p>&gt; <b>Assurer un suivi</b> régulier des familles</p> <p>&gt; <b>Valoriser les résultats</b> et l'expérience des participants</p>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	<p>&gt; La CCPN</p> <p>&gt; Seine-et-Marne environnement</p>	<p>&gt; Le PNRGF</p> <p>&gt; Le SDESM</p>	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	<p>&gt; Intégré dans le temps consacré à l'animation territoriales</p> <p>&gt; 300 € par action d'animation</p>	0,1 ETP au sein de la collectivité	Les ressources pédagogiques du PNRGF sont empruntables sur réservation
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	++	++	
<b>Co-bénéfices</b>	<p>&gt; Stimulation de l'attractivité locale</p> <p>&gt; Création de liens sociaux sur le territoire</p>		

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre de défis menés</li> <li>&gt; Nombre de familles participant aux défis</li> <li>&gt; Evolution des consommations énergétiques</li> <li>&gt; Evolution des consommations d'eau</li> <li>&gt; Evolutions des quantités de déchets</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Démarrage de l'action : 2023</li> <li>&gt; Temporalité : action à mener sur un moyen terme (entre 2 et 6 ans)</li> </ul>
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le PNRGF a déjà expérimenté un défi « Famille à énergie positive » et « Ecole zéro énergie » (à Dannemois)</li> <li>&gt; A côté de la mise en place de ces défis, le PNRGF poursuit les actions de sensibilisation menées dans le cadre du programme DEPAR avec le Groupe La Poste</li> </ul>

<b>AXE C</b>	<b>FAVORISER DES PRATIQUES ET COMPORTEMENTS ECOLOGIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE</b>
<b>Objectif stratégique C.4</b>	<b>Mobiliser les acteurs autour des enjeux climat-air-énergie sur le territoire</b>

### Action 21. Sensibiliser les entreprises à la transition énergétique

<p><b>Description et objectifs de l'action</b></p>	<p>Les objectifs de transition énergétique de la CC du Pays de Nemours, formalisés dans le cadre du PCAET, impliquent que tous les acteurs s'engagent rapidement dans une démarche éco-responsable. Les entreprises ont, elles aussi, un rôle important à jouer dans cette démarche de progrès, en recherchant une plus grande sobriété dans leurs consommations énergétiques et leurs émissions de CO2 mais aussi en innovant avec de nouvelles solutions énergétiques.</p> <p>Pour la CC du Pays de Nemours, il s'agit donc d'accompagner le tissu économique dans cette mutation en sensibilisant les entreprises à la sobriété et à l'innovation énergétique, par ailleurs souvent source d'économies et de compétitivité pour le tissu économique et de différenciation qualitative pour le territoire, notamment pour l'attractivité économique et touristique.</p> <p><b>La CCI et la CMA de Seine - et – Marne proposent donc à la CC du Pays de Nemours un partenariat portant sur l'accompagnement de l'économie de proximité à la transition énergétique.</b></p> <p>Il s'agit de co-construire un programme d'actions territorial permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ De mobiliser et de sensibiliser les entreprises à la transition énergétique et aux apports concrets d'une démarche de progrès « éco – responsable » (réduction des consommations énergétiques et réduction des gaz à effet de serre), par des réunions collectives (en lien avec les associations de chefs d'entreprises et de commerçants locales), par la communication de témoignages d'entreprises et par des diagnostics individuels ;</li> <li>→ De fixer un objectif prévisionnel, adapté au territoire, d'entreprises à sensibiliser et à accompagner dans une démarche de progrès ;</li> <li>→ De dresser une synthèse annuelle pour alimenter l'évaluation du volet économique du PCAET.</li> </ul>
<p><b>Mode opératoire</b></p>	<p>La proposition d'accompagnement de la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne (qui intervient en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne sur cette mission) consiste en plusieurs étapes opérationnelles :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Identification et mobilisation des entreprises cibles</b> conjointement par l'EPCI et les chambres consulaires.</li> <li>2. <b>Recensement des initiatives remarquables sur le territoire et des motivations à trouver des solutions collaboratives ou innovantes</b>, en vue de rassembler des témoignages fédérateurs et de constituer un éco-système local d'entreprises intéressées à la transition énergétique. Cette mission donnera lieu à un livrable : présentation PowerPoint de 6 à 10 pages.</li> <li>3. <b>Petit déjeuners thématiques entreprises</b> : 2 réunions d'information par an à destination des artisans, commerçants et entreprises pour les sensibiliser et leur donner des outils en vue de progresser vers un comportement éco-responsable (réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre). Ces réunions seront animées par la CCI ou la CMA, qui pourront avoir recours à un partenaire (apporteur de solutions) pour présenter les enjeux liés à la transition énergétique et les obligations des entreprises.</li> <li>4. <b>(Option) Une visite de site remarquable</b> pourra également être envisagée en lien avec une réunion d'information : visite et témoignage d'une entreprise éco-responsable ou labellisée, déchèterie professionnelle, bâtiment Haute Qualité Environnementale, entreprise labellisée, station GNV, etc.</li> </ol>

	<p>5. <b>Diagnostics individuels (commerçants, artisans, entreprises) : réalisation de diagnostics environnementaux au cas par cas en fonction du besoin de l'entreprise (lorsqu'ils sont payants, ces diagnostics seront facturés aux entreprises) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>objectif prévisionnel annuel de 10 diagnostics flux</u> : « TPE &amp; PME gagnantes sur tous les coûts » (à réaliser 50% CCI / 50% CMA) ;</li> <li>- <u>objectif prévisionnel de 4 diagnostics individuels « PERF'ENERGIE »</u> : pour les PME/ PMI (à réaliser par la CCI)</li> </ul> <p>Les diagnostics sont assortis de préconisations et d'informations sur la recherche de financement.</p> <p>6. <b>Rapport de synthèse annuel pour alimenter l'évaluation du volet économique du PCAET</b> : entreprises rencontrées, leurs problématiques, les freins, les axes de progrès, les solutions et résultats obtenus (livrable : présentation PowerPoint de 4 à 8 pages)</p>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> CC Pays de Nemours	Partenaires privilégiés > CCI Seine-et-Marne + CMA Seine-et-Marne + ADEME : 20.450 € > Entreprises : 20.450 € > CCPN : 7.000 € (facturation CCI Seine et Marne et CMA Seine-et-Marne) Autres partenaires techniques et / ou financiers : > Région Ile de France > Leader Sud 77 > Réserve de biosphère	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	47.900 € HT (pas de TVA dans le cadre du partenariat avec l'EPCI). Les diagnostics individuels, lorsqu'ils sont payants, sont facturés aux entreprises.	Une équipe projet CCI/CMA constituée de 2 conseillers entreprises et territoires et d'un responsable de projet, sur une période d'un ou deux ans. + un référent technique EPCI, notamment pour la phase de communication et de mobilisation des entreprises.	> La CCPN
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	+	+	
<b>Co-bénéfices</b>	> Renforcement des liens entre entreprises grâce aux petits déjeuners thématiques > Valorisation du territoire comme apporteur de solutions aux entreprises (économies et transition énergétique) > Image attractive communiquée via les témoignages d'entreprises participant à la transition énergétique		
<b>Indicateurs de suivi</b>	> Nombre de réunions collectives, de témoignages d'entreprises fédérateurs communiqués, d'entreprises sensibilisées et d'entreprises accompagnées > Le montant des économies réalisées par les entreprises accompagnées > L'estimation des économies d'énergies réalisées par les entreprises accompagnées		
<b>Calendrier</b>	2021		

Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action	
--	--

<b>AXE C</b>	<b>FAVORISER DES PRATIQUES ET COMPORTEMENTS ECOLOGIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE</b>
<b>Objectif stratégique C.4</b>	<b>Mobiliser les acteurs autour des enjeux climat-air-énergie sur le territoire</b>

*Action 22. Accompagner à la stratégie de développement économique par l'appui à la structuration d'une filière verte et à la coordination des initiatives des professionnels*

<p><b>Description et objectifs de l'action</b></p>	<p>Les objectifs de transition énergétique de la CC du Pays de Nemours, formalisés dans le cadre du PCAET, impliquent que tous les acteurs s'engagent rapidement dans une démarche éco-responsable. Les entreprises ont, elles aussi, un rôle important à jouer dans cette démarche de progrès, en recherchant une plus grande sobriété dans leurs consommations énergétiques et leurs émissions de CO2 mais aussi en innovant et en apportant des solutions pour développer une économie verte.</p> <p>Pour la CC du Pays de Nemours, il s'agit donc d'accompagner le tissu économique dans cette mutation en sensibilisant les entreprises à la sobriété énergétique (par ailleurs souvent source d'économies et de compétitivité) mais aussi de stimuler l'économie territoriale, afin qu'elle soit davantage porteuse d'innovations et d'emplois locaux, dans le cadre du développement et de la valorisation d'une filière verte (éco-activités, circuits de proximité...).</p> <p><b>La CCI Seine - et – Marne propose donc à la CC du Pays de Nemours un partenariat portant sur l'accompagnement à la stratégie de développement économique durable, par l'appui à la structuration d'une filière verte et à la coordination des initiatives des professionnels.</b></p> <p>Il s'agit de co-construire une démarche territoriale permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ D'identifier les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces du tissu économique associées à l'objectif de développement territorial durable ;</li> <li>→ D'identifier et de mobiliser les entreprises susceptibles de créer la dynamique d'un éco-système d'entreprises socle d'une filière verte, en prenant ancrage sur l'existant ;</li> <li>→ De recenser les besoins, les initiatives et les projets des entreprises de cet éco-système ;</li> <li>→ De proposer au territoire des critères de choix pour accompagner une sélection d'entreprises à la faisabilité et à la recherche de financements pour leurs projets innovants</li> <li>→ De proposer au territoire un programme opérationnel concret pour accompagner la réalisation d'une sélection de projets ;</li> <li>→ De fournir des éléments au territoire pour communiquer et attirer des entreprises complémentaires/clientes/fournisseurs et renforcer ainsi la chaîne de valeur de cette filière verte.</li> </ul>
<p><b>Mode opératoire</b></p>	<p>La proposition d'accompagnement de la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne (qui peut intervenir en association avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine – et – Marne et la Chambre d'Agriculture de la Région Ile-de-France sur cette mission) consiste en plusieurs étapes opérationnelles :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Diagnostic A.F.O.M. du tissu économique avec des préconisations en vue du choix par l'EPCI d'une filière verte à travailler de manière mutualisée avec la CCI et si besoin avec les autres chambres consulaires.</li> <li>2. Identification des entreprises pouvant être rattachées à cette filière verte.</li> <li>3. Mobilisation par téléphone des entreprises leaders et réalisation d'enquêtes terrain (30 maximum) permettant de définir l'éco-système nécessaire au développement de la filière (identification des forces et faiblesses de la zone d'implantation, besoins et offre de services nécessaires pour développer la filière, initiatives, projets et notamment ceux nécessitant d'intégrer des acteurs économiques complémentaires...)</li> <li>4. Préconisations de critères d'aide à la décision pour permettre à l'EPCI de sélectionner les projets à accompagner en priorité</li> </ol>



	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Co - animation, avec le territoire, de 2 groupes de travail avec une sélection d'entreprises porteuses de projets innovants et susceptibles de travailler ensemble dans le cadre de la filière verte</li> <li>6. Préconisation d'un programme d'actions partenarial pour accompagner la sélection de projets ambassadrice de la filière verte</li> <li>7. Fourniture d'éléments d'information économique permettant au territoire de nourrir une communication adaptée pour attirer de nouvelles entreprises</li> <li>8. (Option 1) : Identification d'une liste d'activités à démarcher de manière pro active</li> <li>9. (Option 2) : Contribution à la réalisation d'un schéma d'accueil des entreprises en cas de souhait de la collectivité d'aménager ou de restructurer du foncier économique spécifiquement dédié à la filière en développement</li> </ol> <p>→ Cartographie du foncier dédié exclusivement à l'accueil des activités économiques (approche prospective : l'observatoire des ZAE de la CCI prend en compte l'existant mais aussi le foncier potentiellement mobilisable au regard des documents d'urbanisme pour l'implantation de nouvelles d'activités économiques)</p> <p>→ Indication sur ce foncier économique intercommunal des localisations préférentielles en termes de filières économiques</p>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	CCPN	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCI Seine-et-Marne (Facturation 24.000 € HT dans le cadre d'un partenariat)</li> <li>• CMA de Seine-et-Marne</li> <li>• CARDIF (pour d'autres interventions optionnelles à cette fiche)</li> <li>• Banques des territoires</li> </ul>	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	24 000 € (hors options)	<p>Une équipe projet CCI constituée d'un chargé d'étude, d'un conseiller territorial et d'un chef de projet, sur une période de 7 mois.</p> <p>+ un référent technique EPCI, notamment pour la phase de mobilisation des entreprises.</p>	
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
		+	
<b>Co-bénéfices</b>	<p>&gt; Création de synergies entre entreprises d'une même zone pour innover, se développer et créer de nouveaux emplois locaux</p> <p>&gt; Valorisation du territoire à double titre : comme partenaire de solutions favorisant à la fois la transition énergétique et le service aux entreprises</p>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>&gt; Reprise des éléments économiques fournis dans le marketing territorial</p> <p>&gt; Développement des entreprises existantes</p> <p>&gt; Nouvelles entreprises implantées</p>		
<b>Calendrier</b>	2022 / 2023		
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	/		

<b>AXE C</b>	<b>FAVORISER DES PRATIQUES ET COMPORTEMENTS ECOLOGIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE</b>
<b>Objectif stratégique C.4</b>	<b>Mobiliser les acteurs autour des enjeux climat-air-énergie sur le territoire</b>

### Action 23. Elaborer un plan média PCAET

<b>Description et objectifs de l'action</b>	<b>Le climat est l'affaire de tous</b> et touche à notre quotidien : habiter, se chauffer, se déplacer, se nourrir, travailler, consommer, ... <b>Il impacte tous les habitants</b> , qui voient des factures d'énergie augmentées, qui sont impactés par la pollution atmosphérique et qui demain devront s'adapter au réchauffement climatique. Ainsi, <b>la CCPN souhaite informer et sensibiliser le plus grand nombre de citoyens pour qu'ils se sentent concernés et agissent dans leur quotidien</b> en les impliquant <b>dans la construction et la mise en œuvre du PCAET</b> . C'est pourquoi la CCPN s'engage à élaborer un Plan média. Se faisant, le Pays de Nemours espère voir une augmentation du nombre de citoyens présents aux événements liés à la mise en œuvre du Plan Climat et investis dans leur quotidien.		
<b>Mode opératoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Définir les besoins, les objectifs et les cibles visées</b>. Son but est d'<b>informer les citoyens</b> régulièrement et tout au long de l'année sur les temps forts, enjeux et actions du PCAET</li> <li>&gt; Une fois que ces éléments sont définis avec le service pilote, <b>la direction communication élabore un document récapitulatif</b> qui permet de mettre en avant les supports, de planifier leur réalisation et leur diffusion</li> <li>&gt; <b>Décliner ce plan pour la communication interne</b></li> </ul>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> La CCPN	> Les communes	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	> Entre 500 et 1000€ /an en fonction des projets	0,1 ETP au sein de la collectivité	
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	+	+	+
<b>Co-bénéfices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Meilleure acceptabilité sociale du PCAET</li> <li>&gt; Meilleur compréhension du PCAET par les habitants</li> </ul>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Retombées presse</li> <li>&gt; Retour des citoyens par mail, sur les réseaux sociaux ou lors d'évènements</li> <li>&gt; Nombre de personnes se déplaçant aux événements organisés</li> </ul>		
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Démarrage de l'action : 2020</li> <li>&gt; Temporalité : action à mener sur un long terme (&gt; 6 ans)</li> </ul>		
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	/		

<b>AXE C</b>	<b>FAVORISER DES PRATIQUES ET COMPORTEMENTS ECOLOGIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE</b>
<b>Objectif stratégique C.4</b>	<b>Mobiliser les acteurs autour des enjeux climat-air-énergie sur le territoire</b>

*Action 24. Suivre et évaluer le PCAET avec les parties prenantes*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	Le Plan Climat Air Energie étant territorial, <b>les actions mises en œuvre</b> pour répondre aux objectifs <b>sont pilotées</b> par la Communauté de communes <b>avec, ou par d'autres acteurs</b> . D'autres parts, de <b>nombreuses structures sont partenaires</b> des actions. De ce fait, et en cohérence avec les choix faits en matière d'animation territoriale, le suivi et l'évaluation seront réalisés avec l'ensemble des parties prenantes et en toute transparence. Cela permettra de <b>faire connaître les actions du PCAET</b> , leur niveau d'avancement et leurs impacts à l'ensemble des partenaires et de la population, mais également de pouvoir justifier de la trajectoire du territoire et à terme de l'atteinte des objectifs. La CCPN espère ainsi le développement d'une culture commune.		
<b>Mode opératoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; L'ensemble des fiches actions possèdent des indicateurs de suivi permettant d'apprécier l'état d'avancement des projets. Chaque année, il sera demandé au(x) pilote(s) de les renseigner.</li> <li>&gt; D'autre part, les objectifs fixés pour le territoire en termes de réduction des gaz à effet de serre, des polluants atmosphériques et des consommations d'énergie entre autres, l'ont été en fonction des résultats du diagnostic. Pour évaluer l'atteinte des objectifs les données du diagnostic seront mises à jour.</li> <li>&gt; Cet état d'avancement sera présenté annuellement aux parties prenantes pour recueillir leurs avis et ressentis et pouvoir ainsi compléter le bilan quantitatif par une analyse qualitative.</li> <li>&gt; Le suivi évaluation prendra enfin en compte les nouvelles actions, ajoutées en cours de programme, pour s'assurer l'atteinte des objectifs.</li> </ul>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> La CCPN	> Les partenaires et citoyens ayant participé à l'élaboration du PCAET et tous ceux qui souhaitent s'y investir	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	Intégré dans le temps consacré à l'animation territoriales	0,1 ETP au sein de la collectivité	Le contrat d'objectifs territoriaux énergies climat de l'ADEME
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	+	+	+
<b>Co-bénéfices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Meilleure acceptabilité sociale du PCAET</li> <li>&gt; Meilleur compréhension du PCAET par les partenaires</li> </ul>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le nombre de réunions organisées sur le suivi/évaluation</li> <li>&gt; Le nombre d'indicateurs renseignés</li> <li>&gt; Trajectoire vers l'atteinte des objectifs chiffrés</li> </ul>		
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Démarrage de l'action : 2020</li> <li>&gt; Temporalité : action à mener sur un long terme (&gt; 6 ans)</li> </ul>		
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	/		

<b>AXE C</b>	<b>FAVORISER DES PRATIQUES ET COMPORTEMENTS ECOLOGIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE</b>
<b>Objectif stratégique C.4</b>	<b>Mobiliser les acteurs autour des enjeux climat-air-énergie sur le territoire</b>

*Action 25. Accompagner les collectivités dans l'élaboration de leur Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) afin d'y intégrer les enjeux liés au changement climatique*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	<p>Le PLU est le <b>principal document de planification de l'urbanisme</b> au niveau communal (PLU) ou intercommunal (PLUi). Aujourd'hui, sur le territoire du Pays de Nemours, la plupart des communes ont finalisé leur PLU, alors que d'autres appliquent encore le RNU (Règlement National d'Urbanisme). Les PLU communaux en cours de révision/élaboration doivent répondre aux objectifs généraux fixés dans l'article L.101-2 du code de l'urbanisme, dont entre autres : la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.</p> <p>Ainsi, <b>la CCPN souhaite accompagner les communes dans les procédures de révision/ élaboration de PLU, voire de modification</b>, afin d'accompagner la prise en compte des orientations du PCAET.</p>		
<b>Mode opératoire</b>	<p>&gt; Recenser les communes en cours d'élaboration ou de révision de leur PLU          &gt; Contacter les communes en cours d'élaboration ou de révision de leur PLU          &gt; S'assurer, dans les procédures de révision/élaboration de PLU, voire de modification, que les règles édictées dans le règlement ou les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) favorisent, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La performance énergétique des constructions et des aménagements urbains (exemple d'actions : Imposer dans les procédures de ZAC la réalisation d'un îlot à haute performance énergétique, imposer un quota de production d'énergie renouvelable selon la taille ou le budget de l'opération ...)</li> <li>- Le renouvellement urbain et l'utilisation des dents creuses</li> <li>- Des densités qui optimisent la consommation de foncier, tant pour l'habitat que pour les autres usages</li> <li>- La réhabilitation du bâti ancien et éneergivore</li> <li>- L'optimisation du foncier économique et la reconversion des friches</li> <li>- La diminution des obligations de mobilité</li> <li>- La pratique des mobilités alternatives à la voiture</li> <li>- La réduction de l'imperméabilisation des sols</li> </ul>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> La CCPN	> Les communes > CCI/ CMA/ CA > Le PNRGF > Les agences d'urbanisme > Le CAUE	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	Intégré dans le temps consacré à l'animation territoriales	0,1 ETP au sein de la collectivité	Subventions éventuelles de l'Etat
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	+++	+++	+++
<b>Co-bénéfices</b>	> Sensibilisation des communes		

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre de collectivités accompagnées dans l'élaboration de leur PLU</li> <li>&gt; Nombre de PLU intégrant des enjeux liés au changement climatique</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Démarrage de l'action : 2022</li> <li>&gt; Temporalité : action à mener sur un long terme (&gt; 6 ans)</li> </ul>
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	Action en lien avec les actions 5 « Dresser un programme de rénovation du bâti communal et intercommunal et le mettre en œuvre » et 6 « Etendre l'extinction nocturne et rationaliser l'éclairage public »

<b>AXE C</b>	<b>FAVORISER DES PRATIQUES ET COMPORTEMENTS ECOLOGIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE</b>
<b>Objectif stratégique C.5</b>	<p><b>Favoriser le développement de projets d'énergies renouvelables</b></p> <p><b>Contexte</b></p> <p>Sur le territoire du Pays de Nemours, la production existante d'énergie renouvelable est d'environ 15 Wh. Aujourd'hui, la CCPN souhaite miser sur les énergies renouvelables : valorisation des ressources locales, développement des activités et des emplois et diminution de la vulnérabilité énergétique... sont effectivement autant de bénéfices directs pour leur territoire dont la CCPN entend profiter. A noter que les retombées en matière d'image sont plus difficiles à quantifier, mais il est certain que l'attractivité de la zone concernée s'en trouve toujours renforcée.</p> <p>Pour se faire, la collectivité peut soutenir des initiatives privées et/ou investir elles-mêmes dans des équipements de production, notamment dans le cadre de partenariats publics-privés.</p>

<b>AXE C</b>	<b>FAVORISER DES PRATIQUES ET COMPORTEMENTS ECOLOGIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE</b>
<b>Objectif stratégique C.5</b>	<b>Favoriser le développement de projets d'énergies renouvelables</b>

*Action 26. Développer l'énergie solaire sur le territoire du Pays de Nemours*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	En ce qui concerne les installations photovoltaïques actuelles, le Pays de Nemours dispose à ce jour de 82 installation basse tension (< 36 KVA) pour un productible de 266 MWh et de 3 installation basse tension (> 36 KVA) pour un productible de 142 MWh. La production photovoltaïque a augmenté de 111 % entre 2014 et 2017. En ce qui concerne les installations solaires thermiques actuelles, le Pays de Nemours dispose à ce jour de 3 installations totalisant 14 m <sup>2</sup> de capteurs pour un productible annuel évalué à 5,5 MWh. Ainsi, l'ensoleillement du territoire est un atout important qu'il serait pertinent de profiter davantage.		
<b>Mode opératoire</b>	<p>&gt; <b>Communiquer sur le cadastre solaire</b> afin d'encourager la production d'énergie solaire en toitures. Effectivement, afin de développer l'énergie solaire sur le territoire, une cartographie du potentiel solaire des toitures du territoire (cadastre solaire) a été réalisée par les professionnels de l'entreprise « In Sun We Trust ». Ainsi, chaque habitant du Pays de Nemours peut connaître avec précision et en quelques clics le potentiel de production d'énergie solaire de sa toiture. Cela facilite grandement le choix des toitures les plus adaptées pour installer des panneaux photovoltaïques. La CCPN s'engage à communiquer sur ce dispositif, en faisant de la promotion à travers son site internet et lors de divers évènements.</p> <p>&gt; <b>Installer des panneaux photovoltaïques</b> sur le complexe sportif et de loisirs à Saint-Pierre-lès-Nemours. L'objectif poursuivi par la CCPN est de d'autoproduire 25% de son électricité et d'éviter l'émission de 100 tonnes de CO2 par an. L'opération qui consistera en l'installation de 1250 m<sup>2</sup> d'ombrières et d'une Pompe à chaleur permettra également de faire des économies de l'ordre de 25 000 € TTC par an et de réduire de 60 % la consommation de gaz.</p> <p>&gt; Mener une réflexion à l'échelle du territoire sur le développement de l'énergie solaire</p>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> La CCPN	> La CCPN	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	<p>&gt; Coût de communication : interne à la collectivité</p> <p>&gt; Coût de l'opération : 914 196 € HT (dont 790 000 € de travaux – panneaux photovoltaïques et PAC)</p>	> 0,1 ETP au sein de la collectivité pour le suivi du dossier, la coordination avec le maître d'œuvre et l'entreprise en charge des travaux	<p>Subventions : 70 %</p> <p>Etat : 156 000 €</p> <p>Région : 155 820 €</p> <p>Département : 329 110 €</p> <p>Reste à charge CCPN : 30 %</p>
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	++	++	
<b>Co-bénéfices</b>	<p>&gt; Réalisation d'économie financière sur le long terme</p> <p>&gt; Sensibilisation de la population</p> <p>&gt; Stimulation de l'attractivité locale</p>		

	> Développement de l'économie locale
<b>Indicateurs de suivi</b>	> Nombre toitures équipées en panneaux photovoltaïques suite à la communication sur le cadastre solaire
<b>Calendrier</b>	> Démarrage de l'action : fin 2019 > Temporalité : action à mener sur un long terme (> 6 ans)
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	Le PNRGF souhaite accompagner des porteurs de projets pour développer des centrales villageoises (Amponville et la CCPN sont volontaires)



<b>AXE C</b>	<b>FAVORISER DES PRATIQUES ET COMPORTEMENTS ECOLOGIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE</b>
<b>Objectif stratégique C.5</b>	<b>Favoriser le développement de projets d'énergies renouvelables</b>

*Action 27. Favoriser la filière bois énergie dédiée à l'approvisionnement des chaufferies bois*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	<p><b>L'utilisation du bois comme énergie de chauffage est un moyen économique et efficace de réduire les émissions de gaz à effets de serre.</b> Fort de ce constat, le PNRGF <b>développe une filière bois énergie</b> dédiée à l'approvisionnement des chaufferies bois. La création de Gâtinais Bois Energie, société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), est la solution choisie par le Parc et ses partenaires (propriétaires forestiers, transformateurs, clients) pour développer une filière bois locale. Il s'agit d'une nouvelle forme d'entreprise coopérative associant des partenaires désireux d'œuvrer ensemble à la réalisation d'un projet de développement local.</p> <p>Ses missions ? Valoriser les espaces forestiers du territoire, garantir un approvisionnement de qualité et en quantité suffisante aux futurs utilisateurs, promouvoir la filière bois énergie sur le territoire.</p>		
<b>Mode opératoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Acheter du bois auprès des producteurs</li> <li>&gt; Transformer le bois</li> <li>&gt; Revendre le bois à l'utilisateur à un tarif identique pour tous les clients</li> <li>&gt; Apporter des subventions (issues de la Région et des Départements) pour l'acquisition et la pose de chaudières à plaquettes bois avec filtres à particules (pour les communes : taux à partir de 50 %, plafond 80 000 € - pour le particulier : taux 50 %, plafond 60 000 €)</li> </ul>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> Le PNRGF	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La CCPN</li> <li>&gt; Le SDESM</li> <li>&gt; Gâtinais Bois Energie</li> </ul>	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	Coût de fonctionnement interne au Parc	0 ETP au sein de la collectivité	
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	+++	++	+
<b>Co-bénéfices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Augmentation de la séquestration carbone avec la bonne gestion des forêts</li> <li>&gt; Réduction des émissions des GES avec la mise en place d'une logistique locale</li> <li>&gt; Stimulation de l'attractivité locale</li> <li>&gt; Développement de l'économie locale</li> </ul>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Volume de bois valorisé dans les chaufferies</li> <li>&gt; Evolution du nombre de chaudières à plaquettes bois</li> </ul>		
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Démarrage de l'action : déjà en cours – à poursuivre</li> <li>&gt; Temporalité : action à mener sur un long terme (&gt; 6 ans)</li> </ul>		
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	La commune d'Ormesson est livrée en plaquettes pour la chaudière bois, dont le réseau de chaleur alimente la mairie et la salle polyvalente		

<b>AXE C</b>	<b>FAVORISER DES PRATIQUES ET COMPORTEMENTS ECOLOGIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE</b>
<b>Objectif stratégique C.5</b>	<b>Favoriser le développement de projets d'énergies renouvelables</b>


*Action 28. Soutenir le développement des énergies citoyennes*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	Aujourd'hui, il est essentiel de développer les énergies renouvelables pour réduire la dépendance énergétique de notre territoire, mais aussi permettre la consommation d'une énergie propre et durable. <b>Les énergies renouvelables doivent être développées dans tous les secteurs d'activités</b> (tertiaire, industrie, habitat, agriculture, ...) <b>et par tous les partenaires. Les habitants eux-mêmes</b> peuvent investir pour équiper leur logement, mais ils peuvent aussi <b>se regrouper pour mettre en place ou participer à des projets de plus grande ampleur</b> . De plus en plus d'habitants sont intéressés par ce genre de projet. Ainsi, la collectivité est désireuse de soutenir le développement des énergies citoyennes, afin d'augmenter la production d'énergie renouvelable du territoire, mais aussi d'accompagner les habitants dans des projets territoriaux porteurs de sens.		
<b>Mode opératoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Soutenir les collectifs</b> portant des projets d'énergie citoyenne</li> <li>&gt; <b>Participer à l'investissement des projets</b> portés par les collectifs si ceux-ci ouvrent le financement aux collectivités</li> <li>&gt; Projets de la CCPN : <b>mettre en place un financement participatif</b> pour au moins 50% de ses projets EnR</li> <li>&gt; Projets portés par des privés ou d'autres structures publiques : inciter sur l'intérêt de la participation citoyenne aux projets</li> </ul>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> La CCPN	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; ALEC</li> <li>&gt; Communes,</li> <li>&gt; La SEM énergie du SDESM</li> <li>&gt; Les développeurs privés</li> </ul>	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	> Pour les projets portés par la CCPN sous forme de crowdlending, le financement participatif de projets EnR amène un surcoût d'environ 1000 € (intérêt + commission)	0,1 ETP au sein de la collectivité	Suivant le porteur de projet et le type d'EnR, des aides de l'ADEME sont mobilisables
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	+++	++	
<b>Co-bénéfices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réalisation d'économie financière sur le long terme</li> <li>&gt; Stimulation de l'attractivité local</li> <li>&gt; Meilleure acceptation sociale des projets EnR</li> <li>&gt; Développement de l'économie locale</li> <li>&gt; Sensibilisation de la population</li> </ul>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre de projets d'énergie citoyenne aidés par ans</li> <li>&gt; Nombre de projets portés par la CCPN avec financement citoyen</li> <li>&gt; KWh produits</li> </ul>		

<b>Calendrier</b>	> Démarrage de l'action : 2023 > Temporalité : action à mener sur un long terme (> 6 ans)
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	/

<b>AXE C</b>	<b>FAVORISER DES PRATIQUES ET COMPORTEMENTS ECOLOGIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE</b>
<b>Objectif stratégique C.5</b>	<b>Favoriser le développement de projets d'énergies renouvelables</b>

*Action 29. Développer la méthanisation sur le territoire \**

<b>Description et objectifs de l'action</b>	Les déchets organiques peuvent être valorisés par la méthanisation. Cette voie de traitement présente de nombreuses opportunités pour le territoire compte tenu de l'activité agricole présente localement. Différentes solutions techniques s'offrent aux acteurs du territoire : unité de méthanisation territoriale d'envergure ou unité de méthanisation « à la ferme » qui vise une valorisation directe auprès de l'exploitant. De façon globale, le déploiement de la méthanisation participera activement à l'indépendance énergétique du territoire sur lequel il n'existe aucune installation en état de fonctionnement.		
<b>Mode opératoire</b>	<p>Plusieurs actions pourront être mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuyer sur les études déjà existantes pour communiquer sur les gisements de déchets organiques mobilisables et les bénéfices potentiels pour les porteurs de projets</li> <li>- Soutenir et accompagner les porteurs de projets en s'inscrivant dans les processus décisionnels des Conseils Régional et Départemental</li> <li>- Accompagner la mise en place de temps de concertations publiques pour faciliter l'acceptation des projets</li> <li>- Intégrer la méthanisation comme exutoire des déchets organiques et des déchets verts</li> <li>- Valoriser les résultats obtenus (gains économiques, environnementaux, etc.) et organiser des visites de terrain.</li> <li>- S'approprier au niveau du territoire la charte partenariale pour accélérer le développement de la méthanisation</li> <li>- Diffuser des guides d'insertion paysagères pour les unités de méthanisation (réalisés par CD77)</li> <li>- Diffuser une plaquette d'argumentaire à l'intention des élus pour mettre en avant la place de la méthanisation dans un projet de territoire (réalisée par CD77)</li> <li>- Relayer les modules de formation pour toute la filière (Chambre d'agriculture)</li> <li>- Mettre en place, à titre gratuit, des ateliers de sensibilisation auprès des scolaires (GRDF).</li> </ul> <p><b>* L'échelle pertinente pour mener cette action étant plus large que celle de la CCPN, cette action a vocation à être mutualisée avec les EPCI voisins.</b></p> 		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	Les agriculteurs	Conseil départemental, Consulaires, producteurs d'énergie, la SEM énergie du SDESM, GRDF...	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	0 €	Ponctuels	GRDF + porteurs de projets
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	++		
<b>Co-bénéfices</b>	<p>&gt; Créer de nouvelles activités économiques sur le territoire</p> <p>&gt; Valoriser les déchets organiques d'origines ménagères</p>		

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre de projets en cours et réalisés</li> <li>&gt; Évolution de la production énergétique associée à la méthanisation</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2020/2021
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	

## AXE D :

# ADAPTER LE TERRITOIRE AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE

La biodiversité et les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et aquatiques, font partie du patrimoine commun. Ils génèrent pour l'homme de nombreux services écosystémiques : services support, d'approvisionnement (nourriture, combustible...), de régulation (maintien de la qualité de l'air, contrôle de l'érosion...), services culturels et sociaux (cadre de vie, éco-tourisme...).

Le Pays de Nemours, avec son patrimoine fluvial, ses massifs forestiers, ses zones Natura 2000 et ses nombreux jardins, notamment, dispose d'un patrimoine naturel support d'habitats naturels diversifiés, qui abritent une biodiversité rare. Cependant, les effets conjugués de l'intensification des activités humaines et du réchauffement climatique n'épargnent pas la CCPN d'une érosion de son 'patrimoine' naturel.

Face aux menaces qui pèsent sur ces aménités, la CCPN s'est lancée le défi d'adapter au mieux son territoire pour le rendre aussi résilient que possible, et de préserver au mieux sa biodiversité au travers une diversité d'actions.

<b>AXE D</b>	<b>ADAPTER LE TERRITOIRE AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE</b>
<b>Objectif stratégique D.1</b>	<p><b>Préserver la biodiversité</b></p> <p><b>Contexte</b></p> <p>Le Pays de Nemours a un rôle essentiel à jouer en faveur de la biodiversité de son territoire. Son territoire est effectivement d'une richesse exceptionnelle en Ile-de-France, en termes d'habitats naturels, de flore et de faune ; il est un maillon essentiel de l'Arc sud-francilien des continuités écologiques (notamment pour les espaces naturels ouverts et la circulation de la grande faune), le territoire abrite plusieurs sites classés au niveau européen Natura 2000 (zone de nidification, carrières de sable d'Ormesson, le Marais de Larchant classé réserve naturelle régionale) ; le territoire compte plusieurs hectares de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Afin de répondre aux enjeux de la préservation de cette biodiversité, menacée par les effets conjugués de l'intensification des activités humaines et du réchauffement climatique, la CCPN entend bien mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose.</p>

<b>AXE D</b>	<b>ADAPTER LE TERRITOIRE AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE</b>
<b>Objectif stratégique D.1</b>	<b>Préserver la biodiversité</b>

*Action 30. Connaître et conserver la Trame Verte et Bleue du territoire*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	Premier pas vers une gestion durable de ces espaces, <b>la trame verte et bleue est l'ensemble des milieux naturels et semi-naturels</b> (champs, forêts, espaces verts, rivières...) <b>qui permettent aux espèces animales et végétales de vivre et de se déplacer</b> . Pour compenser les effets destructeurs de l'activité humaine sur les milieux naturels et les circulations de faune et de flore, on peut difficilement détruire les routes et autoroutes. En revanche, <b>des interventions techniques multiples permettent de compenser la gêne créée par l'activité humaine sur les milieux naturels</b> . C'est ce à quoi est engagé le PNRGF depuis plusieurs années.		
<b>Mode opératoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Mener des études et des chantiers de réhabilitation des mares et mouillères</li> <li>&gt; Poursuivre les actions de préservation d'espèces telles que les chiroptères, les chouettes, les odonates, et lutter contre les espèces invasives</li> <li>&gt; Mettre à jour et communiquer sur les inventaires écologiques</li> <li>&gt; Supprimer l'utilisation de produits herbicides dans les cimetières (cimetière enherbé de Rumont)</li> <li>&gt; Former les agents au 'zéro-phyto' dans les cimetières, à la fauche et taille des arbres par le technicien du Parc</li> <li>&gt; Communiquer sur l'existence de la TVB lors des évènements organisés par le Parc et sur le site internet</li> </ul>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> Le PNRGF	> La CCPN	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	Coût de fonctionnement interne au Parc	0 ETP au sein de la collectivité	
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	/	/	/
<b>Co-bénéfices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Développement de services écosystémiques</li> <li>&gt; Séquestration du carbone</li> </ul>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	> Nombre de mesures prises en faveur de la TVB		
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Démarrage de l'action : 2024</li> <li>&gt; Temporalité : action à mener sur un long terme (&gt; 6 ans)</li> </ul>		
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	/		



<b>AXE D</b>	<b>ADAPTER LE TERRITOIRE AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE</b>
<b>Objectif stratégique D.1</b>	<b>Préserver la biodiversité</b>

*Action 31. Lutter contre la pollution lumineuse qui affecte de nombreuses espèces*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	<b>La nuit est indispensable au cycle de la vie</b> , pour les animaux nocturnes et les oiseaux migrateurs, mais aussi pour <b>l'ensemble de la faune et de la flore, qui a besoin de ce cycle jour/nuit</b> . A noter que le monde de la nuit constitue le cadre de vie de 30% des vertébrés et de plus de 60% d'invertébrés, premières victimes de la pollution lumineuse. Ainsi, en compléments des trames vertes et bleues, <b>la trame noire</b> vise à offrir des corridors d'obscurités par la mise en place de dispositifs d'éclairage économiques et sans dangerosité pour la santé humaine et celle des écosystèmes.		
<b>Mode opératoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Réaliser des animations spécifiques à destination des habitants</b> lors de temps événementiels liés à la nuit afin de faciliter l'appropriation des enjeux environnementaux et de bien être</li> <li>&gt; <b>Mettre en lien différents acteurs</b> (producteur d'énergie, diffuseur, collectivité gestionnaire, association naturaliste et habitants) afin de déterminer des actions concrètes lors d'un renouvellement d'équipement d'éclairage ou la constitution d'un SDAL (Schéma directeur d'aménagement lumière) ou de tout simplement réduire les périodes et intensités d'éclairage</li> <li>&gt; <b>Etendre l'extinction nocturne et rationaliser l'éclairage public</b> (voir ation 6)</li> </ul>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> La CCPN	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Les communes</li> <li>&gt; Le PNRGF</li> <li>&gt; Le SDESM</li> <li>&gt; Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN)</li> </ul>	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Pour l'organisation d'évènements : 2 000€</li> <li>&gt; Coût des études (modification plages horaires – rentabilité rénovation infrastructures) : 10 000 €</li> </ul>	0,1 ETP au sein de la collectivité	
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
<b>Co-bénéfices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réalisation d'économies financières</li> <li>&gt; Diminution des éclairages inutiles</li> <li>&gt; Amélioration de la clarté du ciel pour redonner la possibilité aux astronomes de revoir certaines étoiles « effacées » depuis longtemps par la pollution lumineuse</li> <li>&gt; Protection du sommeil et de la santé</li> </ul>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Comparaison comportementale d'espèces avant/après suite à des rénovations d'éclairage</li> <li>&gt; Nombre d'animations liées à la nuit organisées à destination des habitants</li> <li>&gt; Nombre de communes participant à l'extinction nocturne</li> </ul>		

	> Nombre de communes réduisant les plages horaires d'éclairage public
<b>Calendrier</b>	> Démarrage de l'action : 2024 > Temporalité : action à mener sur un long terme (> 6 ans)
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	Le PNRGF travaille sur la pollution lumineuse et pourrait porter un projet de 'trame noire intégré à la TVB' pour une intercommunalité volontaire  > Action en lien avec l'action 6 « Etendre l'extinction nocturne et rationaliser l'éclairage public »

<b>AXE D</b>	<b>ADAPTER LE TERRITOIRE AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE</b>
<b>Objectif stratégique D.2</b>	<p><b>Renaturer le territoire et l'adapter aux risques liés à l'eau (inondation, ressource)</b></p> <p><b>Contexte</b></p> <p>Même s'il est difficile de jauger précisément la vulnérabilité d'un territoire face au changement climatique, une chose est sûre : la fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes augmenteront. Plus particulièrement, la ressource en eau, abondante sur le territoire, est soumise à de réelles pressions (impact sur la qualité des eaux, sur l'assainissement des eaux usées et pluviales, sur l'alimentation en eau potable, entre autres). Ainsi, renaturer le territoire et l'adapter aux multiples risques liés à l'eau est aujourd'hui essentiel. A noter que la CCPN ne part pas de rien, puisque ce thème se retrouve dans les trois axes stratégiques du PNRGF : Agir pour la préservation durable des richesses du territoire, Mettre la solidarité et l'environnement au cœur de notre développement, Mobiliser pour un projet de territoire partagé et innovant.</p>

<b>AXE D</b>	<b>ADAPTER LE TERRITOIRE AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE</b>
<b>Objectif stratégique D.2</b>	<b>Renaturer le territoire et l'adapter aux risques liés à l'eau (inondation, ressource)</b>

*Action 32. Coordonner les actions de lutte contre les inondations*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	Alors que les images des tragiques inondations du Loing de 2016 sont encore dans toutes les mémoires, le territoire continue de panser ses plaies. C'est pourquoi, <b>afin de lutter plus efficacement contre une nouvelle crue de ce type</b> , les pouvoirs publics ont décidé de <b>créer un nouveau syndicat de gestion de la rivière</b> : l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE), le 1 <sup>er</sup> janvier 2018. Le nouvel EPAGE remplace ainsi cinq syndicats préexistants sur le secteur et est divisé en 14 bassins (avec des délégués et des techniciens pour chacun d'entre eux).		
<b>Mode opératoire</b>	L'EPAGE est désormais l'unique acteur établi sur trois régions (Ile-de-France, Bourgogne-Franche Comté et Centre-Val de Loire) et quatre départements (Seine-et-Marne, Loiret, Yonne et Nièvre pour un affluent). A terme, il s'étendra sur près de 269 communes et couvrira 3 000 km de cours d'eau. <b>Afin de lutter contre d'éventuelles inondations</b> , l'EPAGE s'attache notamment à : > Aménager le bassin > Entretien et préserver les cours d'eau et les ouvrages > Prévenir des inondations > Surveiller et entretenir les digues, voire les réhabiliter lorsqu'un renforcement du niveau de protection est nécessaire > Concevoir les programmes d'actions de prévention des inondations (Papi) ...  La CCPN va par ailleurs suivre la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention contre les Inondations) qui poursuit notamment comme objectif de gérer les risques d'inondations.		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> la CCPN > L'EPAGE	> Les communes > Le Département > La Région	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	Coût de fonctionnement interne à l'EPAGE	0 ETP au sein de la collectivité	Une taxe doit permettre de financer les travaux réalisés par l'EPAGE
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
<b>Co-bénéfices</b>	> Renaturation du territoire > Réalisation d'économies financières		
<b>Indicateurs de suivi</b>	> Evolution du nombre de crues		
<b>Calendrier</b>	> Démarrage de l'action : 2021 > Temporalité : action à mener sur un long terme (> 6 ans)		
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>			

<b>AXE D</b>	<b>ADAPTER LE TERRITOIRE AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE</b>
<b>Objectif stratégique D.2</b>	<b>Renaturer le territoire et l'adapter aux risques liés à l'eau (inondation, ressource)</b>

*Action 33. Limiter l'imperméabilisation des sols en (re)végétalisant les espaces*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	Avec l'explosion de la démographie, en milieu urbain surtout, les sols sont recouverts par des infrastructures toujours plus nombreuses, ce qui a pour effet de les 'imperméabiliser'. <b>Ainsi recouvert, le sol ne peut plus remplir ses fonctions naturelles.</b> L'eau ne peut ni s'infiltrer, ni s'évaporer, le ruissellement s'accroît, avec parfois pour conséquence des inondations catastrophiques. Par ailleurs, l'artificialisation des sols s'accompagne également d'une fragmentation et d'un cloisonnement des milieux naturels, défavorables à de nombreuses espèces. Pour l'ensemble de ces raisons, il est aujourd'hui indispensable de revégétaliser les espaces.		
<b>Mode opératoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Replanter</b> des haies d'essences locales</li> <li>&gt; <b>Végétaliser</b> les cimetières (ex : mise à disposition de tapis de sedum)</li> <li>&gt; Végétaliser les trottoirs (opération 'Plantons nos trottoirs')</li> <li>&gt; <b>Restaurer</b> les continuités écologiques : Trame Verte et Bleue (voir action 30) et inventorier les zones</li> </ul>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> Le PNRGF	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La CCPN</li> <li>&gt; Les communes</li> <li>&gt; Seine-et-Marne Environnement</li> </ul>	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	Coût de fonctionnement interne au Parc	0 ETP au sein de la collectivité	
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
			++
<b>Co-bénéfices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Meilleure séquestration du carbone</li> <li>&gt; Préservation des espèces et de la biodiversité</li> <li>&gt; Prévention des inondations</li> <li>&gt; Amélioration du cadre de vie des habitants</li> </ul>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre de haies plantées</li> <li>&gt; Nombre de cimetières végétalisés</li> <li>&gt; Nombre de trottoirs végétalisés</li> <li>&gt; Nombre de zones inventoriées</li> </ul>		
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Démarrage de l'action : 2024</li> <li>&gt; Temporalité : action à mener sur un long terme (&gt; 6 ans)</li> </ul>		
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>			

<b>AXE D</b>	<b>ADAPTER LE TERRITOIRE AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE</b>
<b>Objectif stratégique D.2</b>	<b>Renaturer le territoire et l'adapter aux risques liés à l'eau (inondation, ressource)</b>

*Action 34. Redonner un espace de bon fonctionnement aux milieux aquatiques*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	<b>Grand nombre de milieux aquatiques</b> (rivières, mares, berges, marais...), constitutifs de notre richesse naturelle, <b>sont aujourd'hui menacés</b> par plusieurs facteurs : pollution, érosion de la biodiversité, envasement... qui représentent autant d'atteintes à la qualité de la ressource en eau. Pourtant, ces eaux structurent le paysage, conditionnent l'existence de la biodiversité, construisent l'identité du territoire, font naître des savoir-faire et productions directement liés à sa présence (comme le cresson de fontaine). Ainsi, redonner un espace de bon fonctionnement aux milieux aquatiques.		
<b>Mode opératoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Restaurer les fonctionnalités naturelles des zones d'expansion des crues</b> (marais, ripisylve...) (EPAGE dans le cadre de la compétence GEMAPI) (par l'EPAGE)</li> <li>&gt; <b>Réaliser des chantiers de restauration des mares de village</b> (exemple : restauration des mares de platière d'Achères-la-Forêt avec des élèves de l'école d'arts et techniques du paysage du Breuil) (par le PNRGF)</li> <li>&gt; <b>Restaurer les berges et le lit des rivières</b> (par l'EPAGE dans le cadre de la compétence GEMAPI)</li> </ul>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le PNRGF</li> <li>&gt; L'EPAGE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La CCPN</li> <li>&gt; Les communes de la CCPN</li> <li>&gt; Seine-et-Marne Environnement</li> </ul>	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	Coût de fonctionnement interne au Parc	0 ETP au sein de la collectivité	
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
			++
<b>Co-bénéfices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Amélioration du cadre de vie des habitants</li> <li>&gt; Préservation des espèces et de la biodiversité</li> </ul>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	> Nombre de chantier de restauration réalisés		
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Démarrage de l'action : 2022</li> <li>&gt; Temporalité : action à mener sur un long terme (&gt; 6 ans)</li> </ul>		
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>			

<b>AXE D</b>	<b>ADAPTER LE TERRITOIRE AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE</b>
<b>Objectif stratégique D.2</b>	<b>Renaturer le territoire et l'adapter aux risques liés à l'eau (inondation, ressource)</b>

*Action 35. Susciter des comportements plus économes et respectueux de la qualité de la ressource en eau*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	Le dérèglement climatique, qui pourrait conduire à des épisodes de sécheresse plus intenses et plus fréquents, est un facteur aggravant pour l'avenir de la ressource en eau. Préserver dès à présent la ressource et la qualité de la ressource est donc indispensable pour anticiper et s'adapter au changement climatique. Le Parc endosse donc <b>un rôle pédagogique</b> important pour <b>susciter des comportements plus économes et respectueux de la qualité de la ressource, auprès des particuliers comme des collectivités</b> . L'ensemble des actions qu'il mène constituent une réelle opportunité pour notre territoire d'enclencher une concertation multi-acteurs pour préparer le territoire à faire face aux conséquences du changement climatique et ce, <b>afin d'en augmenter sa résilience</b> .		
<b>Mode opératoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Poursuivre l'opération « zéro phyto » visant à réduire, voire stopper, l'utilisation de pesticides, dans le but d'améliorer la qualité des eaux</li> <li>&gt; <b>Faire des diagnostics</b> pour mieux <b>évaluer les consommations d'eau potable par les communes</b></li> <li>&gt; Systématiser l'installation de <b>matériel économe</b> dans les nouveaux bâtiments</li> <li>&gt; <b>Comprendre les raisons de la dénaturation</b> à l'échelle d'un bassin versant : créer un observatoire et croiser les données des différents observatoires déjà en œuvre</li> <li>&gt; <b>Accompagner les communes</b> volontaires pour la recherche sur les <b>pistes d'économies d'eau</b> (exemple : mettre en place un défi 'Mairie zéro énergie et zéro consommation d'eau') (par la CCPN)</li> </ul>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le PNRGF</li> <li>&gt; La CCPN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La CCPN</li> <li>&gt; Les communes</li> </ul>	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	Coût de fonctionnement interne au Parc	0 ETP au sein de la collectivité	
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
<b>Co-bénéfices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Préservation de la ressource en eau</li> <li>&gt; Préservation de la qualité de la ressource en eau</li> <li>&gt; Réalisation d'économie financières</li> </ul>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre de communes engagées dans une démarche 'zéro phyto'</li> <li>&gt; Nombre de diagnostics réalisés</li> <li>&gt; Nombre de communes accompagnées pour la recherche sur les pistes d'économies d'eau</li> <li>&gt; Evolution de la consommation d'eau</li> </ul>		
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Démarrage de l'action : 2022</li> <li>&gt; Temporalité : action à mener sur un long terme (&gt; 6 ans)</li> </ul>		
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	/		

<b>AXE D</b>	<b>ADAPTER LE TERRITOIRE AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE</b>
<b>Objectif stratégique D.2</b>	<b>Renaturer le territoire et l'adapter aux risques liés à l'eau (inondation, ressource)</b>

*Action 36. Parcours de prévention des entreprises aux risques de ruissellement et d'inondation*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	<p>Chaque année les risques d'inondations touchent plus de 13 000 communes françaises dont 300 grandes agglomérations. Face à cette situation lourde de conséquences pour son activité, le chef d'entreprise se doit de prendre en considération ce risque.</p> <p>D'autre part, dans le cadre des conséquences du réchauffement climatique, les phénomènes de ruissellement et d'inondations par ruissellement se feront plus fréquents et récurrents sur certains territoires vulnérables.</p> <p>La CCI Seine-et-Marne, qui a déjà accompagné les entreprises en période de gestion de crise lors des inondations en Seine-et-Marne (Exemple : Nemours en mai – juin 2016), peut également sensibiliser les entreprises sur le volet prévention, dans le cadre d'un « parcours de prévention des entreprises aux risques de ruissellement et d'inondation ».</p>		
<b>Mode opératoire</b>	<p>Le parcours de prévention des entreprises leur permet d'être sensibilisées à 2 occasions :</p> <p>1 – <b>Une réunion d'information collective sur le thème</b> : Les entreprises face au risque inondation et ruissellement, mieux connaître son niveau d'exposition pour mieux réduire sa vulnérabilité.</p> <p>2 – <b>Une plate-forme d'information sur le site internet de la CCI Seine-et-Marne</b>, avec possibilité de télécharger un kit technique de gestion des risques (1ers conseils, gestion des sinistres et démarches administratives...).</p>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	CCI Seine-et-Marne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCPN</li> <li>• Fédération Française des Assurances</li> <li>• DDT</li> <li>• DRIE</li> <li>• CMA Seine et Marne</li> <li>• EPTB Seine Grands Lacs</li> <li>• Gestionnaires Eau</li> </ul>	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	0 €		
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	+	+++	++
<b>Co-bénéfices</b>	Adaptation des entreprises face aux changements climatiques		
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>&gt; Nombre d'entreprises présentes à la réunion collective</p> <p>&gt; Nombre de kits téléchargés</p>		
<b>Calendrier</b>	2021		



<b>AXE D</b>	<b>ADAPTER LE TERRITOIRE AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE</b>
<b>Objectif stratégique D.3</b>	<p><b>Valoriser les capacités de séquestration carbone des sols</b></p> <p><b>Contexte</b></p> <p>Le territoire ne fait pas qu'émettre des gaz à effet de serre à travers les secteurs d'activités développés auparavant mais il en capte également. C'est ce que l'on appelle la "séquestration carbone" qui représente le captage et le stockage en partie du carbone de l'atmosphère dans des "puits de carbone" comme les forêts et les sols via la photosynthèse. Le territoire du Pays de Nemours bénéficie d'un stock de carbone intrinsèque via ses forêts et ses cultures à hauteur de 98%. En 2015, la Pays de Nemours a émis 193 kteqCO<sub>2</sub> à travers ses activités (0.5% des émissions régionales) et absorbe 53 kteqCO<sub>2</sub> via ses prairies et ses forêts soit l'équivalent de 27% de ces émissions. À titre de comparaison, la séquestration nette de carbone dans la biomasse des forêts française est estimée à environ 70 Mt CO<sub>2</sub>, soit 15 % des émissions nationales de carbone fossile. Valoriser les capacités de séquestration carbone des sols est donc un véritable enjeu sur le territoire du Pays de Nemours.</p>

<b>AXE D</b>	<b>ADAPTER LE TERRITOIRE AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE</b>
<b>Objectif stratégique D.3</b>	<b>Valoriser les capacités de séquestration carbone des sols</b>

*Action 37. Incarner un territoire d'expérimentation et de recherche pour l'ingénierie des sols*

<b>Description et objectifs de l'action</b>	La CCPN ambitionne d'incarner un territoire d'expérimentations agricoles et de recherche sur l'ingénierie des sols. Par cette ambition, la collectivité souhaite que de nouvelles solutions durables de stockage de carbone par les sols et les forêts soient découvertes sur son territoire et ce, dans l'optique de stimuler l'innovation et l'expérimentation. Par ailleurs, il s'agit de développer les formations à destination des conseillers et « vulgarisateurs » agricoles.		
<b>Mode opératoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Identifier et solliciter les acteurs issus de la recherche et de la formation dans le domaine de l'ingénierie des sols et présenter le projet</li> <li>&gt; Présenter le projet aux exploitants agricoles du territoire et recenser ceux qui seraient enclins à participer à des innovations conçues par les chercheurs</li> <li>&gt; Faire une étude de préfiguration</li> </ul>		
<b>Pilotage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Partenaire(s)</b>	
	> La CCPN	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Conseil Régional</li> <li>&gt; Chambre d'Agriculture</li> <li>&gt; AgroParisTech, Mines ParisTech</li> <li>&gt; ONF</li> <li>&gt; Université Paris Diderot, station d'écologie forestière</li> <li>&gt; PNRGF</li> <li>&gt; DDT service agriculture</li> <li>&gt; ADEME</li> </ul>	
<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>Coût estimé (€)</b>	<b>Moyens humains (ETP)</b>	<b>Financement possible</b>
	Coût de fonctionnement interne à la CCPN	0 ETP au sein de la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Région IDF</li> <li>&gt; Ministère de l'Agriculture</li> <li>&gt; Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire</li> </ul>
<b>Impacts sur les objectifs climat-air-énergie</b>	<b>Diminution des GES</b>	<b>Diminution de la consommation d'énergie</b>	<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>
	/	/	/
<b>Co-bénéfices</b>	> Amélioration de l'attractivité du territoire (innovation territoriale)		
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre d'acteurs issus du monde de la recherche et du monde agricole impliqués dans les projets du pôle</li> <li>&gt; Nombre de projets de recherche aboutissant à des résultats concrets</li> </ul>		
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Démarrage de l'action : 2023</li> <li>&gt; Temporalité : action à mener sur un long terme (&gt; 6 ans)</li> </ul>		
<b>Projets et autres actions du PCAET en lien avec l'action</b>	/		